



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

les Crous



Rapport d'activité  
des œuvres universitaires  
et scolaires

2022



@etudiantGouv



@CnousLesCrous

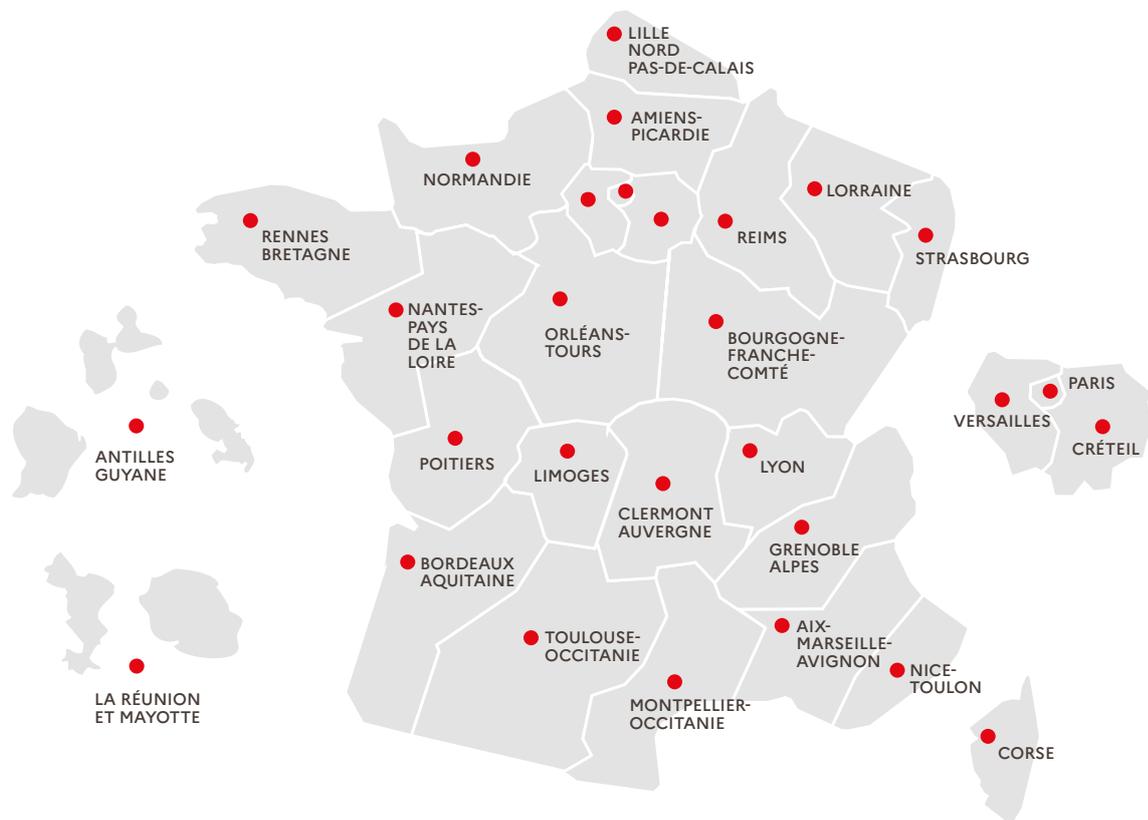
lescrous.fr



# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Le réseau des Crous</b>                                       | <b>4</b>  |
| <b>Les chiffres clés 2022</b>                                    | <b>5</b>  |
| <b>L'édito</b>   | <b>7</b>  |
| <b>L'accompagnement social et financier</b>                      | <b>8</b>  |
| <b>Culture et vie de campus</b>                                  | <b>19</b> |
| <b>Le logement universitaire</b>                                 | <b>26</b> |
| <b>La restauration</b>   | <b>32</b> |
| <b>Transition écologique</b>                                     | <b>41</b> |
| <b>L'accueil des étudiants internationaux<br/>et coopération</b> | <b>44</b> |
| <b>Les ressources humaines</b>                                   | <b>47</b> |
| <b>Finances</b>  | <b>52</b> |

# Le réseau des Crous



## Plus de 15 000 agents au service de 2,9 millions d'étudiants

Plus de 15 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire au sein de nos 27 établissements<sup>1</sup> accompagnent au quotidien 2,9 millions d'étudiants pour leur garantir les meilleures chances de réussite tout au long de leurs études dans l'enseignement supérieur. Spécialisées dans de multiples secteurs d'activités, les équipes des Crous dispensent de nombreux services qui couvrent l'ensemble de la vie étudiante parmi lesquels :

- l'attribution de bourses et aides financières ;
- un accompagnement social ;
- des logements en résidence universitaire (plus de 170 000 places dans près de 800 résidences universitaires) ;
- des lieux de restauration variés, accessibles et de qualité (plus de 900 points de vente : restaurant universitaire, cafétéria, CrousTruck, libre-service, etc.) auxquels s'ajoutent des structures de restauration agréées par les Crous ;
- des emplois étudiants (jobs, services civiques, etc.) ;
- des activités riches et diversifiées dans les domaines culturel, artistique, sportif, etc. pour une vie étudiante riche et épanouie.

1. Le réseau des Crous est constitué du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), régis par les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation et par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

# Les chiffres clés 2022

## Accompagnement social et financier



**699 721**

boursiers  
en 2022/2023<sup>1</sup>



**+ de 2 Md€**

de bourses sur  
critères sociaux gérés  
par les Crous



**+ de 257 752**

entretiens menés par  
les services sociaux  
en 2022



**53 M€**

aides spécifiques dont  
**28 M€** d'aides  
d'urgence



**56 548**

bénéficiaires d'aides  
spécifiques dont  
**51 092** d'aides  
d'urgence

## Restauration



**940**

points de vente



**35 M**

de repas sociaux dont  
**18 M de repas**  
à 1€



**68%**

d'étudiants satisfaits  
ou très satisfaits

## Logement



**173 430**

places  
disponibles



**2 990**

places nouvelles  
en 2022



**3 514**

places réhabilitées  
en 2022

## Vie de campus



**7** concours  
nationaux

**65** lieux  
de culture



**+ de 2 300**

dossiers de candidature  
pour les concours sur  
le thème « Rêve »



**+ de 200**

volontaires en service  
civique accueillis  
en 2022

1. Boursiers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche uniquement.



Crous de Strasbourg © Manuel Grimm

# L'édito



© Photo : Frédérique Plus

*L'année 2022 se caractérise par l'atteinte d'une double gageure : assumer une activité toujours très dense en réponse aux besoins et attentes des étudiants, et pour autant, s'inscrire dans une amélioration continue de la qualité de service soutenue par des innovations structurantes.*

*La restauration est en effet de plus en plus attractive pour son tarif éminemment social, au bénéfice des étudiants boursiers et ceux en situation de précarité, mais aussi des étudiants non boursiers, dans un contexte national d'augmentation du coût des denrées comme de production, les Crous proposant des repas complets de qualité qui répondent plus que jamais aux besoins et attentes des usagers. Avec plus de 35 millions de repas sociaux servis, l'activité du réseau a ainsi retrouvé, et même dépassé, le niveau historique atteint en 2018.*

*Soutenues par les crédits de contractualisation comme le plan de relance, des opérations de réhabilitation d'envergure du parc de logement ont été réalisées, en tenant pour chacun des Crous, les délais exigeants fixés notamment par le plan de relance, ce qui témoigne, si besoin était, de la compétence et de la mobilisation des équipes des Crous. Comme chaque année, ce rapport donne à voir toute l'expertise, la compétence et l'innovation à l'œuvre lorsque les Crous construisent ou rénovent des résidences universitaires ainsi que des restaurants.*

*Même si légèrement inférieur au niveau de soutien connu pendant la crise sanitaire, celui qui a été apporté aux étudiants par les services sociaux grâce aux aides spécifiques, est demeuré à un niveau élevé, tandis que les mesures nationales (aide de 100€, Pass'Sport...) étaient mises en œuvre par le réseau avec efficacité et que toutes les actions qui renforcent l'expérience étudiante positive, reprenaient de l'ampleur.*

*Une telle hauteur d'activité est rendue possible par le niveau remarquable d'engagement professionnel de l'ensemble des agents du réseau, de chacune et de chacun, et cet éditorial me donne l'opportunité de les saluer et remercier.*

*Les remercier aussi pour leur réactivité et leur capacité d'innovation, avec toujours en ligne de mire ou d'horizon, l'intérêt des étudiants.*

*Cette motivation profonde a soutenu la dématérialisation des dossiers, l'amélioration de l'accueil téléphonique, l'évolution des applications structurantes telle « Trouver un logement », mais aussi une présence humaine bienveillante.*

*L'engagement du réseau dans le programme interministériel Services Publics + en témoigne.*

*Parallèlement, l'année écoulée aura également marqué un engagement toujours plus significatif du réseau des Crous afin de répondre aux défis posés par la nécessaire transition écologique de l'ensemble de nos activités.*

*La solidarité entre les personnels des services centraux et des unités de gestion, en restauration et hébergement, constitue une clef de voute de ces évolutions positives, soyez en tous fiers.*

**Dominique MARCHAND**  
Présidente du Crous

# L'accompagnement social et financier



*Crous Nantes - Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner*

L'État a poursuivi les efforts entrepris depuis 2019 pour compenser l'augmentation du coût de la vie en revalorisant le montant des bourses sur critères sociaux de 1% à la rentrée 2021-2022 et de 4% pour l'année 2022-2023. Ainsi le montant annuel des bourses allait de 1 084 euros pour l'échelon 0 bis à 5 965 euros pour l'échelon 7. Ces montants sont versés en dix mensualités pour une dépense totale de 2 283 232 341 euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, avec la fin de la pandémie et la reprise des activités en présentiel, les services d'accueil des étudiants ont pu reprendre une activité normale ce qui a facilité l'accompagnement des étudiants en difficulté.

En effet, au-delà des aides financières, les assistants de services sociaux du réseau des Crous, dont le nombre a augmenté, assurent un accompagnement social de proximité. Ils proposent des solutions adaptées aux situations particulières de chaque étudiant. Les Crous mènent aussi de très nombreuses actions en lien avec des partenaires dans des domaines aussi variés que la lutte contre la précarité alimentaire, les aides psychologiques, la prévention en santé ou encore la lutte contre la précarité menstruelle.

Les différents types d'aides accordées par les Crous :

- L'instruction des bourses sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont le paiement est assuré par les rectorats.
- L'instruction et le paiement :
  - des bourses sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation comme du ministère de la Culture, celles d'autres établissements publics d'enseignement relevant du ministère de l'Économie et des Finances, mais aussi du ministère de la Défense, et du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
  - de diverses aides accordées aux étudiants en fonction de leur situation sociale et de leur cursus dans l'enseignement supérieur ; notamment, les aides dites « spécifiques », annuelles ou ponctuelles.

Parallèlement au soutien à la situation sociale des étudiants, **le réseau des Crous a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses services aux usagers, avec un effort accru de modernisation des démarches :**

- Lauréat d'un appel à projets de la DITP, le réseau des Crous a déployé un outil national omnicanal de réponse téléphonique à l'utilisateur et engagé un vaste plan d'amélioration de la réponse aux étudiants ;
- Le réseau des Crous a également fait aboutir en 2022 plusieurs chantiers innovants au bénéfice des étudiants : mise en service de l'API boursier, automatisation accrue de l'exonération de la CVEC pour les étudiants boursiers, etc.



## Allocations exceptionnelles de rentrée

À la rentrée 2022, le Gouvernement a accordé une allocation exceptionnelle de rentrée de 100 euros à l'ensemble des étudiants ainsi qu'une allocation de 50 euros aux étudiants ayant un enfant, aides versées par le réseau des Crous. Fin décembre 2022, 556 145 boursiers avaient déjà pu bénéficier du versement de l'aide exceptionnelle de 100 euros et 939 boursiers avaient perçu l'aide complémentaire de 50 euros par enfant.

**SERVICES PUBLICS+**

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTÉZ-VOUS À SERVICE-PUBLIC.FR

**+ PROCHES**

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et bienveillance dans nos services, restaurants, et résidences et vous avez le droit à l'erreur dans la réalisation vos démarches
- 2 Nous sommes joignables directement par votre message H24, par téléphone ou sur place et facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle, en résidence

**+ EFFICACES**

- 4 Nous vous orientons vers la personne compétente pour traiter votre demande : au sein du Crous mais aussi dans votre établissement d'enseignement supérieur
- 5 Vous recevez une réponse à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes informés sur l'avancement de votre dossier, notamment sur votre espace MSE
- 6 Vie en résidence, qualité de la restauration universitaire : vous avez accès aux résultats de nos enquêtes annuelles sur la qualité de service

**+ SIMPLES**

- 7 Vos avis sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches de demande de bourses, de logement ou lors du paiement de la CVEC
- 8 Nous développons en permanence nos compétences et nous améliorons en continu, grâce à la parole des étudiants, en particulier des élus aux conseils d'administration des Crous
- 9 Nous sommes éco-responsables : les Crous s'engagent dans des démarches d'amélioration continue de la performance environnementale en garantissant notamment la traçabilité de nos achats et promouvant les gobelets éco-responsables

les Crous

REPUBLICQUE FRANÇAISE

etudiant.gouv | etudiant.gouv

# Bourses et aides financières



## Bourses sur critères sociaux

Au 31 décembre 2022, 1 090 223 étudiants avaient fait une demande de dossier social étudiant, soit une baisse de 3% par rapport à l'année précédente (-34 560 demandes).

### Traitement des demandes de bourses sur critères sociaux

Parmi les 1 090 223 DSE déposés, 1 071 413 ont été traités, ce qui représente une hausse de 2,3% par rapport à l'année 2021.

L'écart entre le nombre de demandes et le nombre de dossiers traités correspond aux demandes non finalisées par les étudiants.

### Instruction des dossiers de demande de bourses sur critères sociaux au 31 décembre

|           | Total demandes | Écart            | Dossiers traités | Écart            |
|-----------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| 2017-2018 | 1 074 663      | +11 474 (+1,08%) | 1 003 272        | +12 485 (+1,26%) |
| 2018-2019 | 1 100 108      | +25 445 (+2,36%) | 1 021 067        | +17 795 (+1,77%) |
| 2019-2020 | 1 129 027      | +28 919 (+2,62%) | 1 039 931        | +18 864 (+1,85%) |
| 2020-2021 | 1 134 358      | +5 331 (+0,47%)  | 1 084 225        | +44 294 (+4,5%)  |
| 2021-2022 | 1 124 783      | -9 575 (-0,84%)  | 1 046 742        | -37 483 (-3,46%) |
| 2022-2023 | 1 090 223      | -34 560 (-3,07%) | 1 071 413        | -24 671 (-2,36%) |

Les motifs principaux des rejets de demande de bourses sont les suivants :

- Dépassement du barème au regard des ressources prises en compte (64 665 dossiers) ;
- Étudiants inscrits dans des formations non habilitées à recevoir des boursiers (26 528 dossiers) ;
- Étudiants n'ayant pas, ou insuffisamment, progressé dans leurs études (14 102 dossiers).

### Répartition des boursiers par échelon de bourse

La part des boursiers relevant de l'échelon minimal est stable par rapport aux années antérieures (32% des boursiers). Après une augmentation du nombre de boursiers à l'échelon maximal depuis 2019 le nombre d'étudiants boursiers à l'échelon 7 s'est stabilisé en 2022 et ceux-ci représentent 8,2% du nombre total de boursiers.

Les boursiers des 3 échelons les plus élevés représentent 32,5% du nombre total des boursiers. Cette proportion est stable en 2022, après la progression observée entre 2019 et 2021.

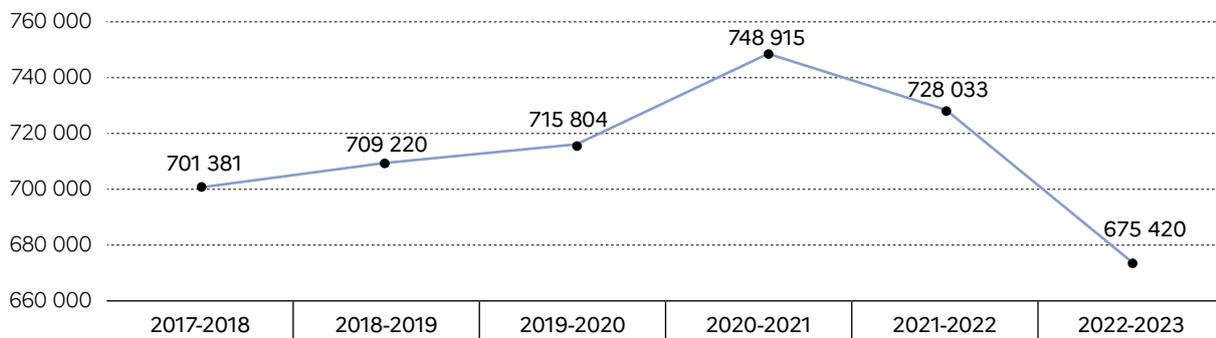


© Crous de Bordeaux Aquitaine

## Bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche (MESR)

La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du MESR pour l'année civile 2022 s'élève à 2 165 900 000 €. Après le pic de l'année 2020, la baisse du nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, constatée en 2021, s'est poursuivie en 2022.

### Évolution du nombre de boursiers MESR



## Aides au mérite du MESR

L'aide au mérite s'adresse aux étudiants bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat. Elle est attribuée pour les trois ans de licence et représente 900 euros par an<sup>1</sup>. En 2022, le montant total des aides au mérite versées s'élevait à 43,060 M€. Leur nombre a légèrement baissé de 2% par rapport à l'année précédente, passant de 47 715 à 46 758 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Nombre d'aides au mérite MESR

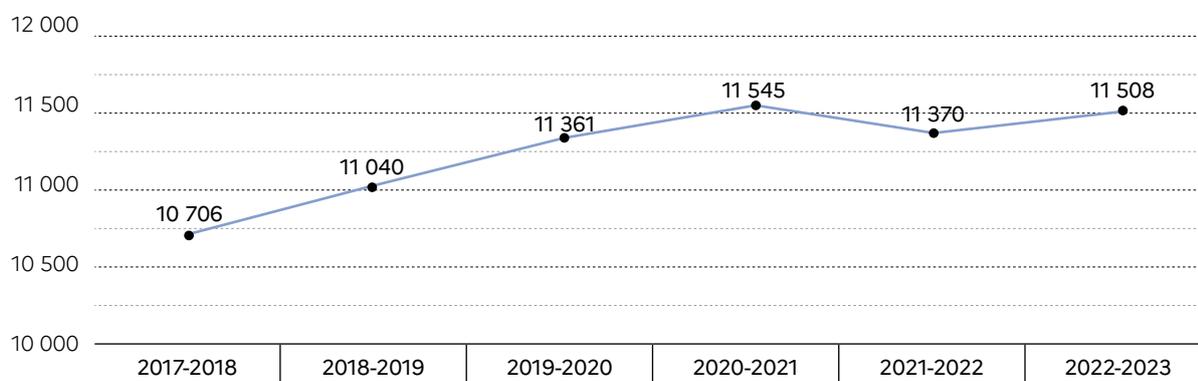
|              | Janvier 2019  | Janvier 2020  | Janvier 2021  | Janvier 2022  | Janvier 2023  |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux 1800 €  | 3 316         | 1 503         | 359           | 50            | 19            |
| Taux 900 €   | 37 995        | 37 197        | 44 360        | 47 125        | 46 739        |
| <b>Total</b> | <b>41 311</b> | <b>38 700</b> | <b>44 719</b> | <b>47 175</b> | <b>46 758</b> |

1. L'ancien taux de 1 800 euros a été maintenu pour les étudiants qui en bénéficiaient avant révision.

## Bourses et aides au mérite du ministère de la Culture

Après une légère baisse en 2021, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de la Culture a légèrement augmenté en 2022 avec 11 508 bénéficiaires.

Évolution du nombre de boursiers du ministère de la Culture

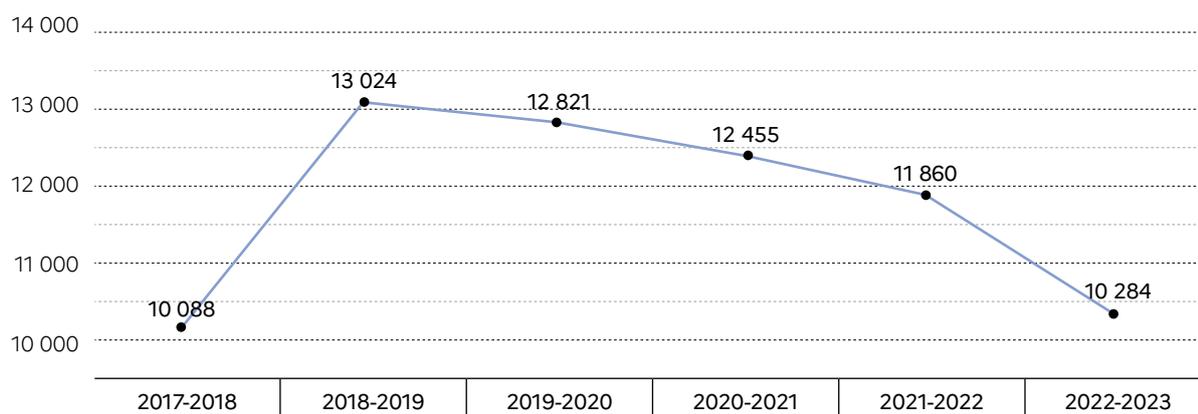


21% des boursiers du ministère de la Culture relèvent de l'académie de Paris. Le ministère de la Culture a mis en place l'aide au mérite selon les mêmes critères que ceux en vigueur au MESR pour les bacheliers ayant obtenu une mention *très bien*. La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de la Culture pour l'année 2022 s'élève à 32 186 336 € dont 808 300 € pour les aides au mérite.

## Bourses et aides au mérite du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Avec 10 284 bénéficiaires, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Agriculture continue à baisser depuis 2018.

Évolution du nombre de boursiers BSC Agriculture



Les effectifs les plus importants se concentrent dans les académies de Nantes (1 256 étudiants, soit 12 % des effectifs), Toulouse (1 194, soit 11% des effectifs) et Rennes (923, soit 9 % des effectifs). La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de l'Agriculture pour l'année civile 2022 s'élève à 28 806 698 €, dont 566 200 € pour les aides au mérite.

## Bourses des formations sanitaires et sociales de la région Normandie

Contrairement au reste de la France où ce sont les régions qui gèrent les bourses des étudiants en formation sanitaires et sociales (BFSS), c'est le Crous de Normandie qui gère les bourses allouées par la Région Normandie.

Au total, 6 952 404 euros ont été alloués à 2 602 étudiants dont la rentrée commençait le 1er septembre 2022 (programme 40) et 1 185 223 euros ont été versés à 455 étudiants dont la rentrée commençait le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (programme 41).

## Bourses de l'Institut Mines Telecom (IMT) et du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (GENES)

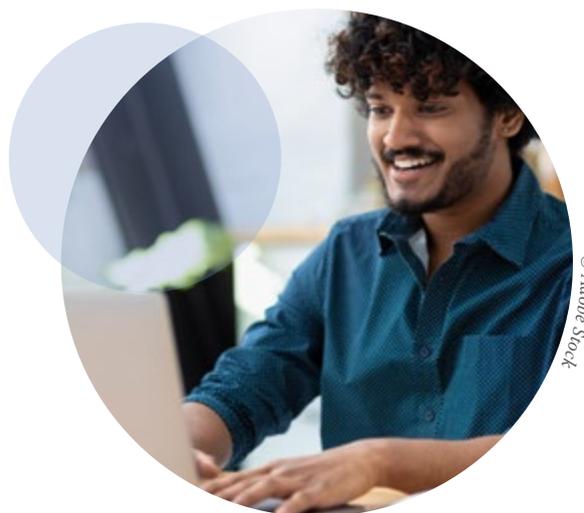
Les Crous ont traité et versé les bourses de l'IMT et du GENES à 1907 boursiers de l'IMT, pour un montant de 5 197 462 euros et à 165 boursiers du GENES pour un montant de 425 962 euros.

## Bourses d'établissements relevant du ministère des Armées

806 005 euros ont été versés à 318 bénéficiaires répartis sur les Crous de Toulouse - Occitanie, Rennes - Bretagne et Versailles.

## Bourses de deux établissements relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Depuis la rentrée de septembre 2022, 113 436 € ont été alloués à 121 bénéficiaires répartis sur les Crous de Lyon et Toulouse - Occitanie



© Adobe Stock

## Aides « Grande école du numérique » (GEN)

Instituées courant avril 2017, les aides GEN s'adressent à un public « d'apprenants » inscrits dans des formations labellisées « Grande École du Numérique ». Ces formations peuvent être de durée variable (quelques mois à plusieurs années) et débiter à n'importe quel moment de l'année universitaire.

La demande d'aide financière est réalisée sur le site de la [Grande École du Numérique](#) puis instruite et gérée par les Crous. Le montant de l'aide est calculé selon le barème des bourses sur critères sociaux à condition que l'apprenant ne perçoive pas d'autres aides de l'Etat ou des collectivités territoriales.

On note que le nombre de bénéficiaires a connu une forte baisse cette année avec 84 bénéficiaires en 2022 contre 263 en 2021.

| Année de gestion     | Nombre d'apprenants au 31/12/2021 | Montant des aides versées |
|----------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| 2018                 | 12                                | 13 291,70 €               |
| 2019                 | 138                               | 429 587,30 €              |
| 2020                 | 123                               | 365 130,30 €              |
| 2021                 | 263                               | 1 082 583,50 €            |
| 2022                 | 84                                | 36 667,20 €               |
| <b>Total général</b> | <b>620</b>                        | <b>1 927 260,50 €</b>     |

*Nb : Les aides sont comptabilisées à partir de l'année de gestion où elles ont été accordées, puisque le montant mensuel reste celui de l'année universitaire du début de la formation.*



Crous de Grenoble - Alpes © Christophe Levet

## Aide à la mobilité master (AMM)

Créée à la rentrée universitaire 2017-2018, l'Aide Mobilité Master s'adresse aux étudiants anciens boursiers ou néo-boursiers titulaires d'une licence, et devant changer de région académique pour effectuer leur diplôme de master.

Son montant, forfaitaire, est de 1 000 euros. L'AMM est versée en une fois, à une date la plus proche possible de la rentrée universitaire afin de compenser les frais engendrés par la mobilité.

En 2022, 5 922 étudiants ont bénéficié de l'AMM. Ce nombre est en baisse par rapport au pic constaté en 2021 avec 7 478 bénéficiaires.

## Aide à la mobilité Parcoursup (AMP)

L'aide à la mobilité dite « aide à la mobilité Parcoursup », d'un montant de 500 €, a été créée à la rentrée 2019-2020. Elle peut être allouée, sous certaines conditions aux étudiants néo bacheliers.

Initialement réservée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent définitivement une proposition d'admission hors de leur académie de résidence à la rentrée 2020-2021, cette aide a ensuite été élargie aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent une proposition d'admission dans un établissement situé dans leur académie de résidence, après examen de leur situation par la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur, lorsque l'attribution de l'aide permet, compte tenu de la situation du candidat, de faciliter cette mobilité.

Après une stabilisation du nombre de bacheliers bénéficiaires de cette aide en 2021, on note une augmentation des effectifs en 2022.

| AMP                     | 2019    | 2020    | 2021    | 2022     |
|-------------------------|---------|---------|---------|----------|
| Nombre de bénéficiaires | 9 566   | 18 021  | 18 565  | 21 287   |
| Montant                 | 4,78 M€ | 9,01 M€ | 9,28 M€ | 10,64 M€ |

# Les aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Il existe deux types d'aides :

- les aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés. Le cas échéant ces aides sont cumulables avec un droit à bourse ;
- les aides annuelles, non cumulables avec un droit à bourse, accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes.



Durant l'année universitaire 2021-2022, les services sociaux ont accordé 257 752 entretiens à 104 866 étudiants.

## Aides spécifiques ponctuelles

Au titre de l'année 2022, 94 606 aides ponctuelles, contre 119 321 en 2021, ont été attribuées à plus de 51 092 étudiants. Ils étaient 63 798 en 2021.

Le montant moyen de l'aide accordée est de 311€ (310 € en 2021). Ces aides contribuent principalement à soutenir les étudiants pour des charges relevant de l'aide alimentaire, du logement et des frais d'études.

| Dominante                                | Nombre de bénéficiaires | %           | Nombre d'aides | %           | Cumul en €             | %           |
|--|-------------------------|-------------|----------------|-------------|------------------------|-------------|
| Aide alimentaire                         | 25 172                  | 49%         | 37 684         | 40%         | 6 684 266,50 €         | 24%         |
| Logement                                 | 23 608                  | 46%         | 29 920         | 32%         | 11 089 010,29 €        | 39%         |
| Difficultés particulières                | 7 562                   | 15%         | 10 061         | 11%         | 3 847 117,20 €         | 14%         |
| Frais d'études                           | 5 290                   | 10%         | 5 958          | 6%          | 2 387 499,80 €         | 8%          |
| Transport                                | 2 428                   | 5%          | 2 572          | 3%          | 670 114,60 €           | 2%          |
| Stage - Mobilité                         | 2 014                   | 4%          | 2 198          | 2%          | 1 008 808,00 €         | 4%          |
| Santé                                    | 1 237                   | 2%          | 1 367          | 1%          | 476 246,66 €           | 2%          |
| Rupture familiale                        | 744                     | 1%          | 1 689          | 2%          | 840 843,44 €           | 3%          |
| Indépendance avérée                      | 685                     | 1%          | 2 112          | 2%          | 895 320,56 €           | 3%          |
| Crédits manquants (année supplémentaire) | 306                     | 1%          | 405            | 0%          | 334 492,97 €           | 1%          |
| Seul en France                           | 302                     | 1%          | 347            | 0%          | 134 058,05 €           | 0%          |
| Famille sous décision de justice         | 62                      | 0%          | 174            | 0%          | 63 439,55 €            | 0%          |
| Autres aides                             | 43                      | 0%          | 43             | 0%          | 21 000,00 €            | 0%          |
| Reprise d'études                         | 42                      | 0%          | 76             | 0%          | 54 996,90 €            | 0%          |
| <b>Total</b>                             | <b>51 092</b>           | <b>100%</b> | <b>94 606</b>  | <b>100%</b> | <b>28 433 359,71 €</b> | <b>100%</b> |

## Aides spécifiques annuelles (Asaa)

En 2022, une aide spécifique annuelle a été attribuée à 5 456 étudiants, pour un montant total de 24,57 millions d'euros. Même si le nombre de bénéficiaires a globalement augmenté, les montants alloués individuellement ont diminué, ce qui explique la baisse des dépenses constatée par rapport à l'année précédente.

### Aides spécifiques d'allocations annuelles

|                         | 2019     | 2019     | 2020     | 2021     | 2022            |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------------|
| Nombre de bénéficiaires | 5 186    | 5 388    | 5 780    | 5 100    | <b>5 456</b>    |
| Total des dépenses      | 21,64 M€ | 24,09 M€ | 25,39 M€ | 26,43 M€ | <b>24,57 M€</b> |

## Aide spécifique annuelle du ministère de la Culture

Depuis l'année universitaire 2021-2022, le ministère de la Culture a souhaité que les Crous traitent les demandes d'aides spécifiques annuelles directement au sein de leurs services sociaux. En 2022, 147 étudiants inscrits dans une formation relevant de ministère de la Culture ont bénéficié d'une aide spécifique annuelle, pour un montant total de 418 136 euros.



## L'accompagnement social des étudiants

Au-delà des aides financières que peuvent apporter les Crous, les services sociaux accompagnent au quotidien les étudiants qui rencontrent des difficultés et dont la situation, familiale ou personnelle a changé. Surtout, les moyens d'accompagnement ont été augmentés : 30 postes supplémentaires d'assistants de services sociaux ont été pérennisés durant l'année 2022, année marquée par une sollicitation toujours très forte des services sociaux. Si elle a pu s'infléchir dans certains Crous, elle reste globalement beaucoup plus forte qu'avant la pandémie à l'échelle du réseau.

Crous de Lyon © Lionel Rault

L'une des explications vient du fait que la crise sanitaire a entraîné de manière générale une baisse des revenus des familles des étudiants en faisant apparaître des difficultés pour les étudiants non boursiers.

Par ailleurs, les services sociaux sont particulièrement attentifs à la situation des étudiants en rupture familiale ou en conflit avec leur famille qui peuvent se retrouver livrés à eux même du jour au lendemain. Ces étudiants qui peuvent bénéficier d'aides spécifiques ont vu leur situation déjà très tendue s'aggraver depuis la crise sanitaire et les confinements.

Aussi, lorsque les aides spécifiques ne sont plus suffisantes, de nombreux Crous travaillent avec des associations caritatives, mais aussi avec des épiceries solidaires organisées par les associations étudiantes qu'ils soutiennent généralement.

Durant l'année universitaire 2021-2022, les services sociaux ont accordé 257 752 entretiens à 104 866 étudiants.

### Répartition des entretiens par statut et par motif

| Statut \ Motifs                 |  Vie quotidienne administrative |  Social et familial |  Logement |  Études |  Santé |
|---------------------------------|--|--|--|--|---|
| Etudiants français              | 25%  | 7%   | 8%   | 5%   | 3%  |
| Etudiants de l'UE               | 1%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%  |
| Etudiants en séjour pour études | 20%  | 3%   | 11%  | 4%   | 2%  |
| Résidents                       | 2%   | 0%   | 1%   | 0%   | 0%  |
| Réfugiés                        | 1%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%  |
| Autres                          | 4%   | 1%   | 2%   | 1%   | 0%  |



## Accompagnement des étudiants étrangers

La quasi-totalité des services sociaux fait état d'une forte préoccupation quant à la situation des étudiants internationaux venant pour un séjour d'études en France à titre individuel. Cette population représente 54 % des étudiants aidés et près de 48 % des dépenses d'aides ponctuelles (ASAP) attribuées.

Ces aides concernent au premier chef l'alimentation et le logement (respectivement 23 % et 20 % des ASAP accordées à cette catégorie d'étudiants).

## Le recours à la plateforme d'appels en urgence (PFU)

Créé en janvier 2020, le numéro d'information sur les aides d'urgence est dédié aux étudiants qui connaissent de grandes difficultés financières.

Les réponses apportées par des personnels aguerris et spécialement formés, permettent de filtrer les demandes des usagers faites aux assistantes sociales, et/ou de les orienter vers le bon service et, le cas échéant de détecter des situations critiques, nécessitant qu'une personne compétente du service social du Crous concerné prenne contact en urgence avec l'étudiant.



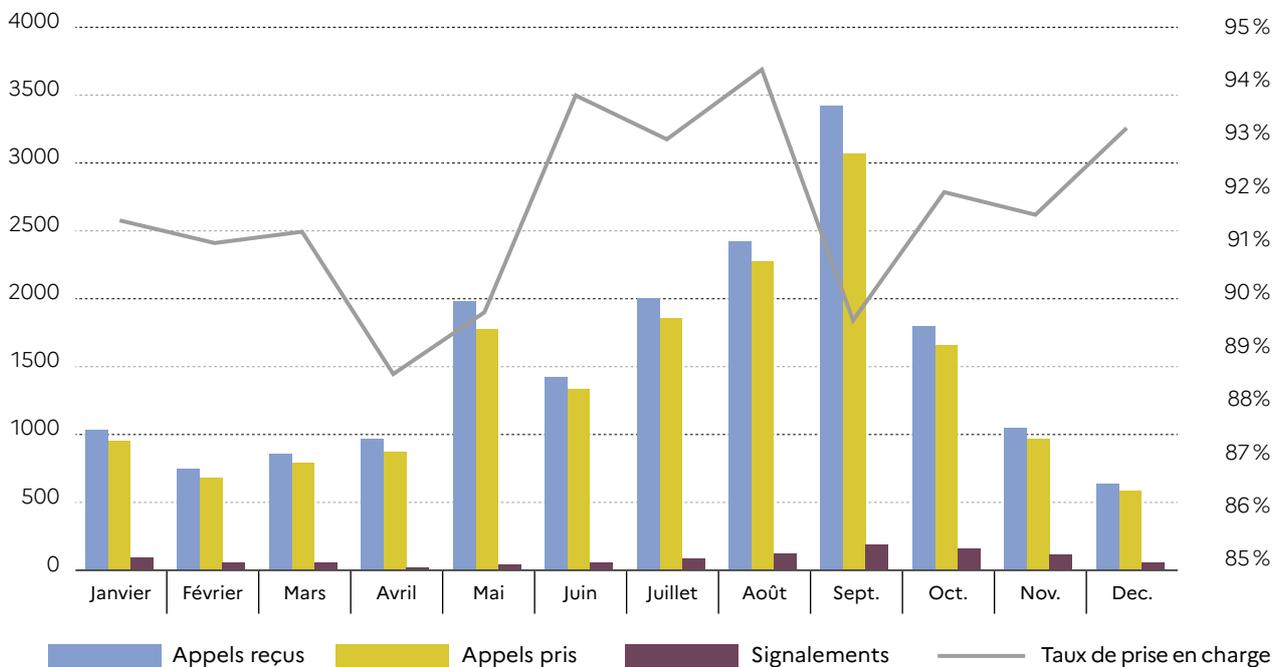
© Crous de Strasbourg - DR

### Bilan de l'année 2022

La volumétrie des appels est très variable en fonction de l'actualité. L'activité de la PFU est directement liée à l'activité des services DSE et dépend de l'état d'avancement du traitement des dossiers de bourse et des services sociaux. C'est la raison pour laquelle le service est très sollicité sur

la période estivale et à la rentrée. De fait, seulement **un tiers** des appels pris, portent sur les aides spécifiques (annuelles ou ponctuelles). Les autres questions concernent principalement le dossier social étudiant. L'appelant est alors orienté vers son Crous.

Taux de décrochés, Appels reçus/pris et signalements en 2022



On note une baisse de plus de 20 % de l'activité par rapport à l'année 2021 (baisse toutefois moins importante que sur les lignes d'informations sur les bourses). Elle s'explique par une meilleure joignabilité des services des bourses et des services sociaux, et par un traitement de plus en plus efficace des DSE et des aides spécifiques. En revanche, le nombre de signalements est resté stable en 2022 par rapport à 2021

# Culture et vie de campus



© Crous de Nice-Toulon

## Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».

Les sommes versées aux Crous sont utilisées pour :

- mener des projets en propre, proposés par les services internes ou les restaurants et résidences universitaires ;
- soutenir des projets, qu'ils soient portés par des établissements, bénéficiaires ou non, des associations étudiantes ou d'autres partenaires (associations du territoire, etc.).

Les projets financés doivent s'inscrire dans les domaines prévus par la réglementation tels que repris dans le graphique page suivante (la catégorie « autre » correspond à des projets relevant de plusieurs domaines à la fois).



© Crous de La Réunion et de la Mayotte

# Les dispositifs nationaux

## Culture-ActionS

Depuis de nombreuses années ce dispositif permet aux étudiants d'être accompagnés et financés pour leurs projets dès lors qu'ils relèvent des domaines suivants :

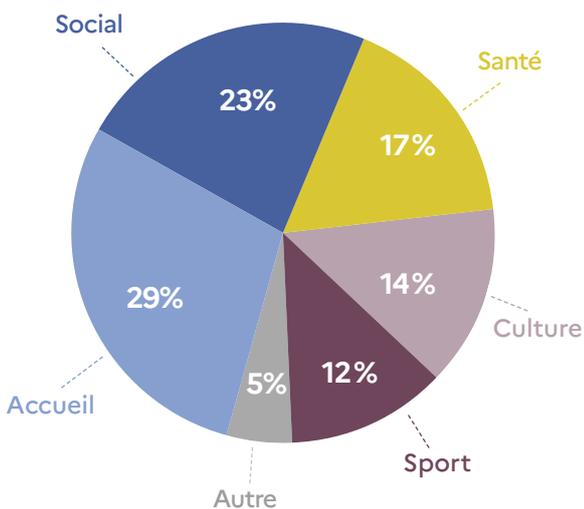
- Culture
- ActionS (sociales, solidaires, engagement...)
- Jeune talent
- Culture scientifique et technique.

Les projets déposés sont sélectionnés lors de commissions organisées par les Crous. Les meilleurs projets réalisés sont proposés à des jurys nationaux, organisés par le Cnous. Composés de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture, du réseau A+U+C, de l'Observatoire de la vie étudiante, de France université, du réseau Animafac et d'élus étudiants, ils se sont tenus à Paris les 21 et 22 novembre 2022.

Quinze Crous ont proposé une quarantaine de dossiers. Neuf prix ont été décernés suite aux délibérations.

### 2 prix ActionS :

- 1<sup>er</sup> prix (2 000 €) : **Semaine de la solidarité** par l'Association Carnaval - Crous de Lyon
- 2<sup>ème</sup> prix (1 500 €) : **Les Souffleurs de rêves** par l'association Exposition florale - Crous de Nantes-Pays-de-la-Loire



### Montants collectés :

En 2021-2022, **2 331 732** attestations CVEC ont été délivrées au 31 mai aux étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Le montant net collecté au titre de la campagne 2021-2022 s'est élevé à **149 974 704 €**. En application de la réglementation, 15% du montant net collecté est revenu aux Crous, soit **22 496 205,57 €**.

Les **127 478 498,43 €** restant ont été répartis entre les **368 établissements** ayant déposé une liste d'inscrits au 31 mai 2022, ce qui représente un montant de **63,70 €** par étudiant inscrit pour une première catégorie d'établissements (établissements publics dépendant du MESR) et de **41,70 €** par étudiant inscrit pour la seconde catégorie.



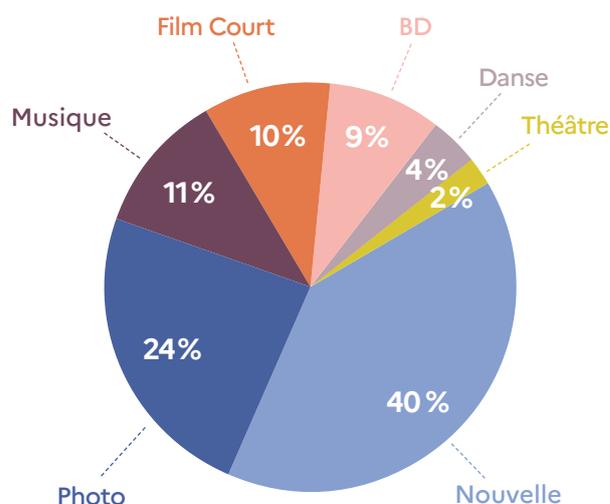
## Concours de création étudiante

Depuis plus de 25 ans, les Crous organisent chaque année des concours nationaux de création étudiante pour permettre aux étudiants d'exprimer leur talent. Chaque concours est co-porté par le Cnous et un Crous pilote. Les concours de la bande-dessinée, du film court, de l'écriture de nouvelle et de la photographie sont autour d'un thème alors que la danse, la musique et le théâtre sont libres.

Les récompenses ne sont pas seulement monétaires et les lauréats se voient publiés dans un recueil pour le concours de nouvelle et celui de la bande dessinée ; ils font l'objet d'une exposition comme pour le concours de photographie, ou font des représentations sur scène pour les trois tremplins.

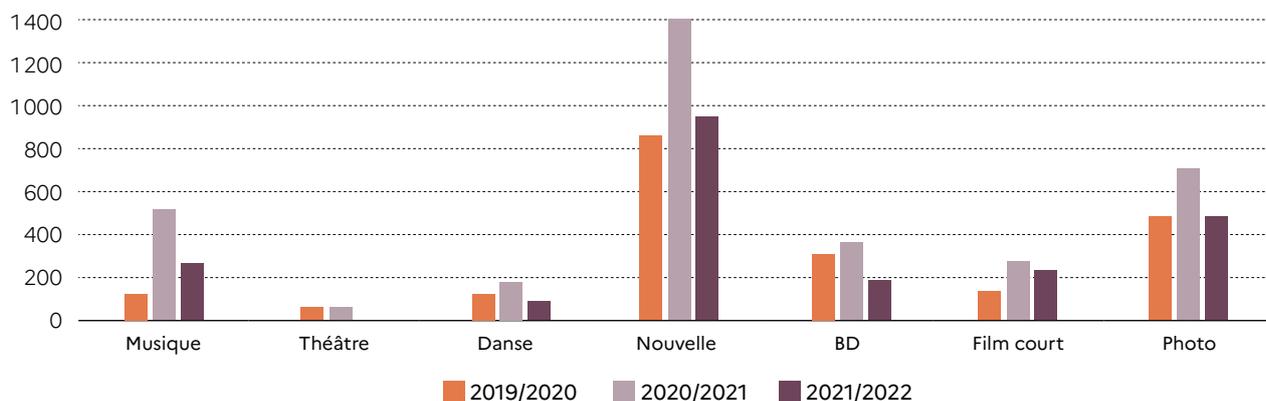
Ces manifestations sont aussi l'occasion pour eux de rencontrer des professionnels et d'autres artistes, lors de festivals ou de salons par exemple.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le thème était « Rêve ». Avec plus 2000 candidatures sur l'ensemble de la France, on constate une baisse de la participation sur l'ensemble des concours en 2022.



Comme tous les ans, c'est le concours de nouvelle qui a connu le plus fort attrait avec plus de 900 étudiants candidats. Viennent ensuite le concours photo (561) et le tremplin musical (266). Les concours film court et la bande dessinée ont reçu chacun plus de 200 candidatures. La danse et le théâtre viennent en dernier.

### Évolution des concours entre 2019-20 et 2021-22





Crous Montpellier - Occitanie © Franck Berger

En partenariat avec l'Association Line Up et l'artiste NOON, le Crous de Montpellier-Occitanie a organisé un atelier de street art participatif en cité universitaire en plusieurs étapes : Appel à participation, atelier d'esquisse, réalisation des fresques (murs et mobiliers).

## Les projets culturels menés dans le réseau des Crous

Alors que la pandémie et les confinements avaient limité, voire rendu impossible l'organisation de manifestations ou d'activités culturelles, 2022 s'est caractérisée par une reprise progressive des activités. Il a fallu attirer des volontaires en service civique et recréer un lien fort et durable avec les étudiants qui n'avaient plus l'habitude ou qui n'avaient encore jamais eu l'occasion de profiter des expériences et des lieux proposés sur les campus par les différents Crous.

C'est ainsi que les chiffres de fréquentation ont progressivement retrouvé ceux de 2019.

Cette période de ralentissement fut aussi l'occasion pour les Crous de tester de nouvelles manières de penser leur activité (ateliers à distance, développement des groupes d'échanges sur internet, adaptation des animations, nouveaux partenariats...) mais aussi, pour certains, de prendre le temps de se restructurer.

### **Quelques projets menés dans les services culture et vie de campus Crous en 2022 :**

Le Crous de Paris a financé l'installation d'un studio d'enregistrement entièrement équipé et insonorisé situé dans les caves de Saint Germain des Prés au centre culturel du Crous de Paris. Le studio est composé de trois pièces : une live room, une cabine de chant et une régie. Depuis la rentrée 2022, il est utilisé pour des ateliers d'enregistrement musical, animés par un ingénieur du son professionnel ; mais il est également mis à disposition de tous les étudiants, sur réservation.

Le 8 novembre, le Crous de Poitiers a organisé sa première soirée de l'humour afin de promouvoir les talents des étudiants sous forme de Stand up Comedy ou de mini spectacle. Cette soirée, animée par Guerneau Matthieu, s'est faite en présence de plusieurs invités illustres dont le parrain de la soirée, Alain Degois dit « Papy » qui a découvert de nombreux talents comme Sophia Aram, Arnaud Tsamere, Issa Doumbia et surtout Jamel Debbouze.

# Partenariats Vie Étudiante

## Partenariats avec les institutions de l'Enseignement Supérieur

### *Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur (JACES)*

La 9<sup>ème</sup> édition des Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur se sont déroulées du 04 au 06 avril 2022. Comme les années précédentes, le réseau des Crous y participait. En tant que co-organisateur, le Cnous fait partie du comité de pilotage, aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, du ministère de la Culture, du réseau *Art + Université + Culture* et de *France Université*. Lors de ces journées, une quinzaine de Crous a proposé une quarantaine d'événements divers, répartis sur tout le territoire.

### *Rencontres sur l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur*

Les 9<sup>èmes</sup> Rencontres sur l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur ont eu lieu le lundi 27 juin 2022 dans les locaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le thème « Arts, culture et qualité de la vie étudiante ». Porté par les mêmes partenaires que les JACES, trois axes de réflexion ont été abordés lors de cet événement.

- Les arts et la culture pour accompagner l'étudiant dans son épanouissement et la rencontre avec l'autre ;
- Les arts et la culture au service de la santé et du bien-être ;
- Les arts et la culture, outils de formation et d'innovation pédagogique.

### *Convention « Université, lieux de culture »*

Au cours du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023, le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé un groupe de travail avec le ministère de la Culture, le Cnous, le réseau *Art + Université + Culture* et *France Université* afin de produire un bilan de la convention « Université, lieux de culture » signée en 2013, par les deux ministères et la CPU, et pour proposer un renouvellement de la convention. Les travaux lancés par ce groupe de travail en 2022 se poursuivront en 2023.



Crous de Lyon © Lionel Rault

### *Soutien au développement d'associations étudiantes nationales*

Le Cnous soutient plusieurs associations étudiantes nationales, au titre de leurs missions nationales ou de projets spécifiques.

Plusieurs conventions se poursuivent, notamment les partenariats avec Animafac, pour soutenir la promotion et la valorisation de l'engagement étudiant, et avec Erasmus Student Network, visant à aider l'intégration des étudiants étrangers sur les campus français à travers des dispositifs tels que *Buddy System*, *WeShareWeCare*, etc.



Crous de Lyon © Lionel Rault

## Des partenariats pour favoriser le Sport, la Culture et les Loisirs

En 2022, le réseau des Crous a poursuivi ses efforts en matière de partenariats avec de nombreux acteurs pour favoriser la pratique du sport, de la culture et des loisirs auprès des étudiants.

### Pass culture

Dans le cadre de sa mission culturelle et bien conscient de l'importance de rendre la culture accessible à tous, le Crous a signé, en 2022, un nouveau partenariat avec le ministère de la Culture, visant à promouvoir le **Pass Culture**. Au-delà de la volonté de faire connaître le dispositif aux moins de 19 ans qui bénéficient du pass d'une valeur de 300€, l'objectif était aussi de valoriser les actions portées par les Crous en les référençant dans le catalogue des activités culturelles locales proposées par l'application.

### Crousplay

Lancement en 2022 du projet **Crousplay**, en partenariat avec Asmodée et la Fondation Libellud. Ce projet vise à faire (re)découvrir aux étudiants des jeux de société. Il permet ainsi de lutter de manière ludique contre l'isolement et favorise la vie sociale des étudiants. Après le Crous de Bourgogne Franche-Comté, précurseur du dispositif, ce sont huit centres qui

ont adhéré au projet (Amiens-Picardie, Clermont-Auvergne, Nantes - Pays-de-la-Loire, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Toulouse-Occitanie et le CNF) en 2022. Après avoir reçu une ludothèque adaptée pour la rentrée et bénéficié de formations pour les animateurs, les Crous ont fait vivre le jeu de société selon un programme défini (événements, tournois, lieux dédiés, animateurs...) tout au long de l'année universitaire 2022-2023.

### Dons de jeux par Asmodée

Dans la même dynamique, une convention a été signée avec **Asmodée** pour des dons de jeux à destination des étudiants. Ainsi plus 43 000 jeux Unlock ! ont été envoyés dans 21 Crous entre décembre 2022 et janvier 2023. La distribution auprès des étudiants lancée en 2022 (distributions en résidence, lots offerts lors de soirée jeux...) se poursuivra jusqu'à la rentrée de septembre 2023.

### Dispositifs de vacances à petits prix

En 2022, les Crous ont participé à deux dispositifs de départ en vacances aux étudiants :

**1 Bus pour 1 Campus** : partenariat historique entre les Crous et l'UCPA, soutenu par l'ANCV, qui permet chaque année à des centaines d'étudiants boursiers de partir en voyage sportif à bas coût. En 2022, ce sont plusieurs centaines d'étudiants qui sont partis sur trois éditions : avril (ski de printemps), août (sports d'été) et décembre (sports d'hiver).

**Départ 18:25** : en 2021, le réseau des Crous s'est fait le relais auprès des étudiants de ce dispositif de l'ANCV qui propose aux 18-25 ans une aide financière, sous conditions de statut ou de ressources. 8 104 jeunes boursiers (soit 36% des partants) ont ainsi pu bénéficier du dispositif et de l'aide financière **Départ 18 :25**.

## Mentorat et engagement

En 2022, les Crous ont participé à la promotion auprès des étudiants de divers dispositifs d'encouragement à l'engagement civique et citoyen et de soutien aux étudiants.

### Article 1

À travers la convention, signée en 2022, Cnous et Article 1 collaborent dans une volonté commune de favoriser la réussite des étudiants, notamment celle des étudiants boursiers à travers divers dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par Article 1 :

- **DEMA1N.org** : plateforme gratuite qui permet aux étudiants d'être mis en relation avec un mentor bénévole qui leur correspond pour les accompagner dans la réussite de leurs études ou leur insertion professionnelle.
- **Jobready.fr** : plateforme gratuite qui permet aux étudiants de transformer leurs expériences, professionnelles, personnelles, bénévoles, scolaires... en compétences claires et visibles pour les recruteurs.
- **Inspire-orientation.org** : plateforme gratuite qui permet à tous les lycéens de trouver la formation adaptée à leur profil via un parcours d'accompagnement ; et à laquelle les étudiants sont invités à participer en s'inscrivant en tant qu'étudiants Éclaireurs.

### Jet d'encre

En 2022, le Crous participe à nouveau au jury du prix étudiant de **Kaleidoscoop**, concours national de la presse jeune (journaux papier, web, webradio, ou webTV) qui permet chaque année de valoriser l'expression de la jeunesse à travers la France.

### L'association La Chance, pour la diversité dans les médias

Le Cnous s'engage aux côtés de **La Chance**, afin de faire connaître ses actions de soutien aux étudiants boursiers qui souhaitent se professionnaliser dans le journalisme. L'association informe et oriente les jeunes issus de tous milieux sur les métiers du journalisme et propose un accompagnement et une préparation aux concours d'entrée en école de journalisme.

### La Réserve Civique

Le partenariat entre la Réserve Civique et le Cnous vise à favoriser les synergies en faveur de l'engagement bénévole, notamment à travers la promotion de la plateforme [Jeveuxaider.gouv.fr](http://Jeveuxaider.gouv.fr), pilotée par la Réserve Civique, qui permet à tous de trouver facilement des missions de bénévolat, quel que soit le domaine, les compétences, ou le temps à y accorder.



## Service civique

Depuis 2015, le réseau accueille chaque année plusieurs centaines de volontaires pour diverses missions telles que dynamiser les lieux de restauration universitaire, animer et créer du lien en résidence universitaire, promouvoir les activités culturelles auprès des étudiants, contribuer à l'animation des campus, agir pour une société plus durable ou agir pour une société plus inclusive. Les Crous ont en effet constaté que les actions menées de pairs à pairs ont un impact très positif sur la population étudiante (découverte de nouvelles pratiques culturelles et artistiques, lutte contre l'isolement social, accès à des loisirs, etc.) Les volontaires accueillis aux Crous sont généralement très satisfaits de leur expérience qui leur a permis tout à la fois de se sentir utiles et d'acquérir ou de développer de nombreuses compétences.

Si le premier semestre de l'année 2022 fut encore impacté par les restrictions sanitaires, la rentrée 2022 a connu un réel dynamisme et les Crous ont accueilli au total plus de 200 volontaires. La durée des missions est en moyenne de 8 mois, à raison de 24 heures par semaine.

Parmi les journées d'échanges et de formation organisées au niveau national, les partages d'expériences entre référents service civique du 17 mars 2022 a permis notamment de partager plusieurs outils ayant vu le jour dans différents Crous comme un modèle de livret d'accueil, un modèle de calendrier de suivi horaire et congés, ou encore une note d'information à destination des tuteurs et des volontaires pour bien identifier les droits et les devoirs de chacun.

# Le logement universitaire



*Crous Montpellier - Occitanie © Aurélien Avril*

## Constructions et prises en gestion

Dans le cadre de la politique gouvernementale et de la contribution du réseau des Crous au plan 60 000, la construction et la prise en gestion de nouveaux logements cible en priorité les académies où la tension constatée est la plus forte, notamment en Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France. En 2022, les 2 990 nouvelles places ont été construites soit en maîtrise d'ouvrage directe par les Crous (1 586 places), soit par des bailleurs sociaux qui ont décidé d'en confier la gestion aux Crous (1 404 places).

## Nouvelles places construites ou prises en gestion par les Crous

| 2017  | 2018  | 2019  | 2020 | 2021 | 2022  |
|-------|-------|-------|------|------|-------|
| 3 992 | 2 251 | 2 883 | 651  | 946  | 2 990 |

### Crous d'Aix-Marseille Avignon

#### • Résidence Les Douanes

Située en plein cœur de Marseille, la résidence Les Douanes, propose 58 logements de 2 à 4 chambres dédiés exclusivement à la colocation. Les appartements sont réservés en priorité aux étudiants envisageant des études supérieures ou égales à bac +4. La résidence dispose de 4 logements adaptés aux personnes en situation de handicap, d'une salle de détente, d'une salle de sport et d'un espace de coworking.



### Crous de Créteil

#### • Résidence Marthe Gauthier

Implantée au cœur de la ZAC Ivry Confluences (145 hectares), la résidence Marthe Gautier propose 317 places d'hébergement supplémentaires réparties dans 278 logements dont la superficie varie entre 18 m<sup>2</sup> (T1) et 72 m<sup>2</sup> (T4).

Elle dispose d'une salle de convivialité de 100 m<sup>2</sup>, d'une terrasse accessible et végétalisée (« rooftop »), de salles d'études, d'un local à vélos, d'une salle de sport et deux laveries, pour une surface utile totale de 8 230 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment est de haute qualité environnementale et l'architecture particulièrement réussie, tant extérieure que dans la conception innovante des logements. Le montant des loyers oscille entre 382 € et 472 € par place, toutes charges comprises et avant déduction des aides au logement.

Avec l'ouverture de cette nouvelle résidence universitaire de 317 places au cours de l'année 2022, l'offre de logements du Crous de Créteil s'élève désormais à 5 623 places réparties au sein de 27 résidences.



## Crous de Nice-Toulon

### • Résidence Nouvelle vague (anciennement Bastide Rouge)

Inaugurée en août 2022, la toute nouvelle résidence Nouvelle Vague est située à proximité du campus Georges Méliès.

Le bâtiment « bioclimatique » propose 172 logements dans lesquels toutes les chambres bénéficient d'une double orientation qui permet de disposer d'une ventilation naturelle. La résidence dispose de salles de loisirs et de sports, d'un parking, d'un garage à vélo et d'une laverie.

Chaque logement offre une kitchenette et une salle de bain. Le bâtiment dispose d'une toiture végétalisée. La résidence respecte plusieurs exigences afin de réduire les besoins énergétiques du bâtiment.



Crous de Nice-Toulon © DR - Corinne Giraud - Ville de Cannes

## Réhabilitations

Le réseau poursuit son programme volontariste de réhabilitation des logements existants, en améliorant le confort des chambres et studios et la performance énergétique des bâtiments. Avec l'effort exceptionnel permis par le plan de relance, le programme de réhabilitation s'est encore intensifié pour permettre une nouvelle hausse des logements rénovés ou réhabilités en 2022.

### Nouvelles places réhabilitées

| 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 4 417 | 2 448 | 2 456 | 2 803 | 2 402 | 3 514 |

## Crous de Lille

### • Résidence Evariste (anciennement Gallois)

Après la destruction d'un de ses cinq bâtiments et deux ans de travaux, la résidence a été entièrement rénovée pour proposer 477 chambres pour la rentrée 2022. Entrées sécurisées, hall, espaces salon et salles de travail au rez-de-chaussée cosy et lumineux, avec ambiance végétale et design scandinave, la résidence dispose également d'une laverie, de boîtes à colis connectées et les abords ont aussi été réaménagés avec des espaces verts et des terrasses. Les bâtiments ont bénéficié d'une réhabilitation thermique d'envergure pour un coût total de 22 millions d'euros.



## Crous de Lyon

### • Résidence Haigneré

Construite sur le site de l'ancienne résidence Mermoz, sur plus de 13 000 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à l'État, la résidence Claudie Haigneré propose 656 logements : des studios de 16 m<sup>2</sup> chacun, équipés d'une kitchenette et de sanitaires individuels.

Au rez-de-chaussée des 6 bâtiments de 5 étages, des salles de coworking, une salle de sport ou un studio de musique complètent la zone de vie. Le tout, dans un espace arboré à deux pas de la ligne T2 du tramway. Pour Claudie Haigneré, qui fut une « étudiante très travailleuse et sportive », cette résidence est une manière pour elle de faire rayonner les valeurs des sciences à travers son parcours.





## La refonte du tour logement

Alors que la participation au tour logement national, qui permet d'attribuer les logements en résidence universitaire Crous aux étudiants sur la base d'une priorité sociale connaissait une baisse continue, la nouvelle procédure d'affectation mise en place pour la rentrée 2022-2023 a permis d'attribuer 47 471 logements, soit 47% de logements supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Ouvert dès le mois de mai pour être en phase avec les calendriers des choix d'orientations, ce nouveau dispositif a été conçu pour renforcer l'équité entre les étudiants et répondre au plus près à leurs besoins. Le nouveau système offre aux étudiants une meilleure information sur les logements disponibles pour les accompagner dans leur choix. Il est aussi plus souple. Les offres sont disponibles dès le mois de mai et les étudiants ont jusqu'au premier tour pour formuler quatre vœux qu'ils peuvent ensuite modifier ou affiner entre chaque tour.

La mise en place de ce nouveau service a été le fruit d'une large mobilisation nationale au sein du réseau des Crous. Elle a nécessité l'instauration d'une nouvelle stratégie d'attribution des logements avec l'adoption d'un nouveau calendrier et le développement de nouveaux outils numériques. Cette logique du « multi-tours » répond ainsi aux principes suivants :

- L'inscription dans le calendrier national pour plus de visibilité pour les étudiants
- Le respect des critères nationaux d'affectation du logement (critères du DSE)

## Les résultats de gestion

Dans le domaine de l'hébergement, le chiffre d'affaires s'est établi à 540,7 M€, en progression de 16,4 M€ par rapport à 2021 (soit +3,1 %).

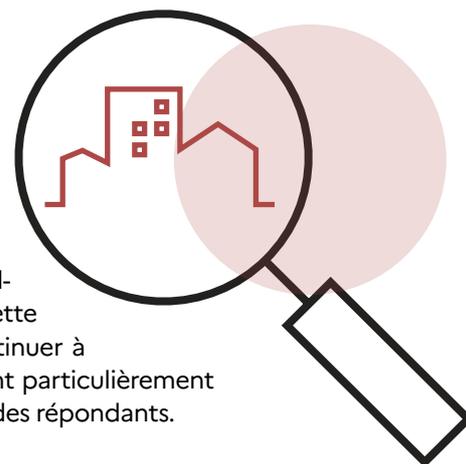
Les charges de l'activité hébergement progressent de 32,6 M€ (soit + 6,3 %) alors que les recettes progressent seulement de 19 M€ (soit + 3,6 %) alors même que les taux d'occupation de l'année 2022 sont conformes à ceux d'une activité normale, contrairement au début d'année 2021 qui était encore impacté par les mesures d'enseignement à distance mises en place sur certains campus. Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 185 M€ et sont en augmentation de 4,5 M€ (soit + 2,5 %), en raison notamment des effets des mesures interministérielles (revalorisation de la hausse de la valeur du point fonction publique et revalorisation de la catégorie C).

Les charges d'exploitation représentent 361,9M€ et sont en hausse de 24,4 M€ (soit 8,4%) en raison principalement de la hausse des fluides énergétiques et de l'application de l'indice de révision des loyers par les bailleurs, ainsi que d'autres coûts en hausse (dépenses de sécurité pour certains Crous et d'une hausse de l'offre de service aux résidents (généralisation des référents en résidence, compensés par l'État).

Il en résulte un taux de couverture de 99,8%, en diminution de 2,7 points par rapport à l'exercice 2021 Cette dégradation s'explique notamment en raison du gel des loyers, qui génère mécaniquement, même s'il est compensé par l'augmentation de la subvention pour charges de services public, une diminution des ressources propres, dans un contexte où les bailleurs sociaux, eux, appliquent au réseau l'augmentation de l'IRL aux Crous, conformément aux conventions qui les lient, sans que les Crous aient pu augmenter les loyers dus par les étudiants en conséquence. C'est la première fois de l'histoire récente du réseau des Crous que ce taux de couverture est inférieur à 100%. Au regard de ce contexte, l'objectif 2023 est donc révisé.

Pour information, les dotations aux amortissements et provisions réalisées (qui sont neutralisées dans la nouvelle méthode proposée) sont en baisse en 2022, avec un solde net des dotations et provisions de l'ordre de 14,6 M€.

# Résultats de l'enquête de satisfaction



Organisée à l'automne 2022, l'enquête annuelle de satisfaction a permis de collecter l'avis de près de 10 000 étudiants logés dans les résidences des Crous. Cette enquête permet de mieux comprendre les besoins des étudiants pour continuer à améliorer nos offres de services. En termes d'image, les logements Crous sont particulièrement appréciés, car perçus comme plus abordables au niveau financier pour 63 % des répondants.

## Critères de choix du logement



**63%**

trouvent les logements Crous plus abordables



**47,6%**

la proximité avec leurs lieux d'études



**58,5%**

demeurent plus d'une année dans leur logement

## Motifs de satisfaction concernant la qualité de service



**82,3%**

apprécient l'amabilité et le professionnalisme des agents



**79%**

apprécient l'accueil



**70%**

sont satisfaits de l'état de leur logement (état de la peinture, du mobilier, agencement et ergonomie)



**75%**

apprécient la tranquillité des résidences



**76,3%**

considèrent leur résidence sécurisée



**86,2%**

des résidents saluent le service de paiement en ligne des loyers

### L'image des logements Crous reste bonne

Pour cette année, la note de satisfaction moyenne attribuée est de 6,3/10. Elle est en baisse (-0,2 points) par rapport à 2021. Ce résultat n'est pas en phase avec le travail très conséquent conduit par le réseau des Crous visant à

assurer la réhabilitation de son parc de logement. Les étudiants expriment le souhait d'une amélioration à apporter aux horaires d'ouvertures. Une amélioration des délais d'intervention est aussi attendue.

# La restauration



Crous de Strasbourg © Manuel Grimm

## 2022, une année de forte reprise de l'activité dans un contexte tendu

L'activité de restauration des Crous tout d'abord, a été confrontée à nouveau à un grand nombre de bouleversements et d'incertitudes en 2022, et tout particulièrement depuis la rentrée.

Le réseau des Crous a en effet connu une hausse massive de sa fréquentation. Signe de leur rôle majeur pour soutenir les conditions de vie des étudiants, les restaurants universitaires des Crous

ont ainsi servi 35 millions de repas sociaux (à 3,30€ ou à 1€) en 2022, soit 28,6 % de plus qu'en 2021. Hors mesures sanitaires et à isopérimètre de tarification, le nombre de repas sociaux servis a augmenté de 15 % entre septembre-décembre 2021 et septembre-décembre 2022, et même de 17 % pour les repas à 3,30 €, signe que ce tarif, qui constitue bel et bien un véritable tarif social, est également attractif pour les étudiants et contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le repas à 1€ pour les étudiants boursiers et en situation de précarité touche pleinement le public visé. Si le nombre total de repas à 1€ a légèrement diminué entre 2021 et 2022, c'est uniquement pour des raisons de périmètre, en raison de l'arrêt du dispositif en faveur des étudiants non boursiers. Au total, en 2022, ce sont plus de 19,8 M de repas à 1€ qui ont été servis, représentant une dépense directe (au titre des structures de restauration des Crous comme de celles qu'ils agréent) au titre de cette mesure de l'ordre de 45,5 M€, entièrement compensée par l'État.

|                     | Nombre de repas<br>(en millions) | Dépenses<br>en M€ |
|---------------------|----------------------------------|-------------------|
| Structure Crous     | 18,7                             | 43                |
| Restauration agréée | 0,9                              | 2                 |
| Outre-mer           | 0,2                              | 0,5               |
| <b>Total</b>        | <b>19,8</b>                      | <b>45,5</b>       |



En examinant les structures du réseau des Crous uniquement, on peut noter que :

- le nombre de repas boursiers à 1€ a progressé de 42% entre 2021 et 2022 (+ 5,4 millions de repas servis) du fait du retour à une activité normale (pas de fermeture en raison de mesures sanitaires) et, comme évoqué supra, d'une rentrée marquée par une hausse de la fréquentation ;
- le nombre de repas non boursiers précaires à 1€ a également fortement progressé, avec une multiplication par plus de 3 du nombre de bénéficiaires, du fait d'un effet calendaire (mesure pas en vigueur toute l'année 2021) et de la simplification des démarches opérées à la rentrée 2022.

|                                 | Année universitaire |            |            | Année civile |                   |
|---------------------------------|---------------------|------------|------------|--------------|-------------------|
|                                 | 2020-2021           | 2021-2022  | 2022-2023  | 2021         | 2022              |
| Boursiers                       | 7 845 965           | 17 148 117 | 8 612 622  | 12 598 972   | <b>17 957 170</b> |
| Non boursiers (mesure terminée) | 6 846 105           |            |            | 6 846 105    |                   |
| Non boursiers précaires         |                     | 508 863    | 450 230    | 219 348      | <b>738 856</b>    |
| Total repas 1€                  | 14 692 070          | 17 656 980 | 9 062 852  | 19 664 425   | <b>18 696 026</b> |
| Nombre de repas à 3,30€         | 4 039 408           | 15 129 294 | 8 449 000  | 7 448 874    | <b>16 355 381</b> |
| Nombre de repas sociaux         | 18 731 478          | 32 786 274 | 17 511 852 | 27 113 299   | <b>35 051 407</b> |



Crous Nantes-Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner



Crous Clermont-Auvergne © Jérôme Palle

Le réseau des Crous a ainsi servi des repas à 1€ à :

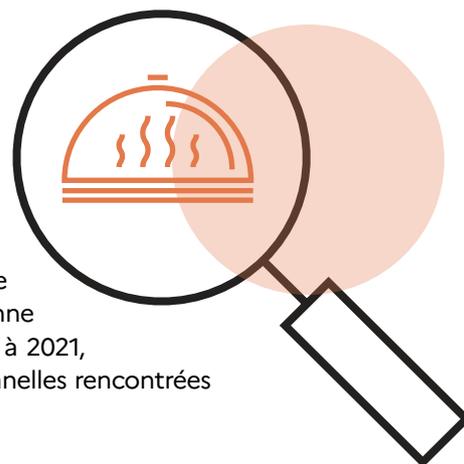
- **438 555 boursiers au moins une fois au cours de l'année universitaire 2021-2022**, contre 319 296 boursiers en 2020-2021, soit une hausse très significative, du fait de la fin des mesures sanitaires mais aussi signe de l'attractivité de la mesure auprès des étudiants boursiers. **Le repas à tarif boursier touche ainsi 58,1 % des boursiers de l'année universitaire 2021-2022;**
- **386 928 boursiers au moins une fois depuis la rentrée de l'année universitaire 2022-2023, soit 54% des étudiants boursiers.** Là encore, ce chiffre est plus important qu'à la rentrée 2021-2022 (377 886 boursiers bénéficiaires du repas à 1 € alors) du fait de l'attractivité renforcée de la restauration des Crous et des effets de l'ouverture de nouvelles structures. Si le taux est à ce stade inférieur à celui de l'année 2021-2022, c'est d'une part, du fait que certains boursiers peuvent ne fréquenter les structures Crous qu'à partir du deuxième semestre de l'année et d'autre part, lié à la reconnaissance parfois tardive du statut de boursier (ouverture de droits semestriels pour les boursiers des formations sanitaires et sociales, ouverture de droits à bourses nationales toujours possible au second semestre, etc.).

**C'est ce bilan satisfaisant qui a notamment conduit le gouvernement à annoncer, en juillet 2022, la prolongation du repas à 1€ pour l'année universitaire 2022-2023.**

**Surtout, cette fréquentation en hausse est intervenue dans un contexte inédit pour le réseau des Crous.** A l'instar de l'ensemble de l'économie, les Crous ont été touchés de plein fouet par la crise en Ukraine et ses conséquences. **Le renchérissement des coûts des matières premières** en particulier a en effet eu un impact direct sur le coût des denrées alimentaires, augmentant les coûts de production du réseau des Crous, dans un contexte où le prix du repas vendu aux étudiants demeurait stable. Il est venu s'ajouter aux hausses liées aux obligations législatives et réglementaires à atteindre d'une part (enjeux de la loi Egalim en particulier) comme aux hausses plus générales des prix (fluides notamment).

Parallèlement, le secteur de l'hôtellerie-restauration a été confronté à de **très importantes difficultés de recrutement** dans son ensemble, qui n'ont pas épargné les Crous. Les agents du réseau des Crous sont donc parvenus à faire face à cette hausse de la fréquentation dans ce contexte particulièrement délicat, marqué par des ruptures d'approvisionnements très fréquentes, des difficultés de recrutement ainsi que des critiques parfois vives sur la qualité même de la restauration universitaire, qui ont particulièrement touché les personnels alors qu'ils étaient très mobilisés afin de répondre aux attentes en dépit des contraintes. Pour soutenir financièrement le réseau des Crous dans ce contexte inédit, **un soutien exceptionnel à hauteur de 3 M€ a ainsi été attribué par l'Etat en fin d'année 2022.**

# Résultats de l'enquête de satisfaction



L'enquête annuelle de satisfaction s'est déroulée en novembre 2022. Le nombre de répondants (68 000) est stable par rapport à 2021. La note moyenne attribuée par les étudiants est de 6,1/10, en baisse de 0,2 point par rapport à 2021, baisse à mettre très vraisemblablement en lien avec les conditions exceptionnelles rencontrées depuis septembre 2021 en particulier.

## Critères de choix du restaurant universitaire



**67%**  
le prix  
des repas



**54,6%**  
repas sains  
et équilibrés



**47,6%**  
la proximité avec  
leurs lieux d'études



en baisse  
de 2  
points

**40%** des étudiants ont moins  
de 45 minutes, temps de trajet  
compris, pour déjeuner.

## Motifs de satisfaction concernant la qualité de service



**88,7%**  
apprécient  
l'accueil



**74,6%** sont  
satisfaits ou très satisfaits  
des horaires d'ouverture



**79,2%**  
des répondants  
apprécient les prix



soit 5,2%  
de plus  
qu'en 2021.

**30,8%** des consommateurs  
déclarent fréquenter le restaurant  
universitaire tous les jours.

L'image de la restauration universitaire reste bonne. Pour 67,4 % des répondants elle est bon marché, conviviale (21,3 %). Les appréciations des étudiants sont très positives en ce qui concerne les horaires d'ouverture, les prix et l'accueil. Les critères d'insatisfaction sont principalement, le temps d'attente (58% de peu/pas satisfaits en hausse de 7 points), du choix (48%), des formules proposées (54%).

La levée des conditions de distanciation a permis de constater que la prise de repas en restaurant universitaire est aussi un moment de rencontre et d'échanges, en effet, 84% des étudiants déjeunent en groupe.

## Étudiants boursiers :

**33,5%** déclarent déjeuner  
tous les jours au  
restaurant universi-  
taire

**58,6%** dé-  
clarent sauter des  
repas (vs 29,6%)

**57,7%** sont  
très satisfaits du prix  
(vs 32,9%)

**72,2%** recom-  
mandent le Crous  
car « ce n'est pas  
cher » (vs 48,9%)

## La restauration universitaire : quelle concurrence ?

De très loin, il s'agit du domicile des étudiants, suivi de l'apport de son propre repas. Viennent ensuite la restauration rapide (snack, boulangeries...), les fast-foods ainsi que la grande distribution (GMS).

# Les achats

## Renouvellement des marchés de denrées alimentaires

Après l'extension du périmètre à certains achats liés à l'hébergement en 2021, la centrale d'achats du réseau, a renouvelé l'ensemble des marchés de restauration en 2022, à l'exception du marché de fourniture de café.

C'est ainsi un total de dix consultations qui ont été lancées, représentant trente-neuf lots de denrées alimentaires fraîches, surgelées ou à température ambiante. Ces renouvellements représentent un volume d'achat annuel estimé de 90 à 100 M€ HT.

L'adoption d'un amendement au PLF 2023 relatif à l'élargissement des missions de la centrale d'achats des Crous a constitué d'ailleurs là aussi en 2022 une autre reconnaissance du haut niveau de professionnalisme du réseau des Crous dans les achats, notamment alimentaires.

## Marché de fourniture et livraison de protections périodiques pour les sites de restauration

En complément du marché de fourniture de protections périodiques à destination des sites de résidences lancé en fin d'année 2021, la centrale d'achats a notifié un marché de fournitures de protections périodiques et systèmes de distribution associés visant les sites de restauration (plus de 200 restaurants équipés).



## Marché de fourniture de produits d'hôtellerie

Dans le but de continuer de répondre aux besoins des résidences étudiantes en la matière, la centrale d'achats a conclu un nouveau marché de fourniture de produits d'hôtellerie (courts et longs séjours).

## Le plan achats de l'État (PAE)

C'est une mission d'analyse de la fonction achat qui concerne les ministères, services déconcentrés et établissements publics. L'ensemble du processus achat est étudié : organisation, process, ressources humaines... dans un objectif de professionnalisation de cette fonction, de sécurisation des approvisionnements et de mise en œuvre d'une politique achats responsables et durables. Le réseau des Crous a fait partie des établissements « échantillons » pour cette démarche.



Crous Nantes - Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner



Crous de Strasbourg © Manuel Grimm

## Les travaux du comité R&D

Dans la continuité des travaux des années précédentes, le comité a travaillé au développement de l'offre végétarienne avec la mise au point de nouvelles recettes et, bien sûr, le référencement des matières premières nécessaires. Des tests « grandeur nature », sur site ont été réalisés avant validation des recettes ensuite mises à disposition de l'ensemble du réseau.

Le deuxième axe de travail retenu pour 2022, en lien avec la loi AGEC, a consisté à mener des tests de contenants réutilisables « in vivo » afin d'identifier les contraintes de mise en œuvre en fonction des solutions proposées par les fabricants (matériaux, manipulations, lavage, gestion de consignes...)

## Les résultats de gestion

En 2022, le chiffre d'affaires de l'activité restauration s'établit à 168 M€, ce qui représente une progression de 68,5 M€ par rapport à 2021 (soit + 68,9 %).

Cette progression massive de l'activité, a logiquement entraîné une hausse des dépenses de fonctionnement portant essentiellement sur le coût des denrées et des fluides nécessaires à la production des repas et qui ont par ailleurs connu une forte hausse induite par le contexte international. Cette hausse a été accentuée par les effets de la loi EGALIM pour un montant total d'environ 50 M€. De même, les dépenses de personnel ont augmenté de 30 M€, soit une progression totale, toutes charges confondues de 82,1 M€. Cette hausse totale des charges de 20,9 % reste inférieure en pourcentage à la progression des recettes.

Mécaniquement, ces évolutions conduisent à une amélioration de plus de 10 points entre le taux de couverture de 2021 et celui de 2022. On note cependant que l'activité de restauration des Crous qui est par nature déficitaire, demeure structurellement à un niveau inférieur à celui connu avant la crise sanitaire. Cela s'explique par l'adoption du repas au tarif de 1€ et du gel des tarifs sociaux depuis 2018 qui limitent la hausse des recettes alors que les dépenses ont augmenté.

Pour information, les dotations aux amortissements et provisions réalisées (qui sont neutralisées dans la nouvelle méthode appliquée) sont stables, avec un solde net des dotations et provisions de l'ordre de 11,3 M€.



## Nouvelles réalisations

### Crous de Versailles

#### • RU États-Unis Versailles

Inauguré en juin 2022, le restaurant universitaire « Les États-Unis » est un parfait exemple de partenariat entre le Crous, l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et la région Ile-de-France qui a permis la rénovation de ce restaurant pour un budget global de 5 millions d'euros.

Le restaurant est situé au cœur du campus de l'Université de Versailles Saint-Quentin. L'ergonomie et les aménagements ont été totalement repensés tant au niveau des cuisines que des espaces accueillant les convives.

Plus chaleureux et plus fonctionnel le restaurant propose 50 places assises supplémentaires et peut ainsi accueillir jusqu'à 400 personnes chaque jour.

Le restaurant s'inscrit dans la démarche initiée depuis plusieurs années par le Crous de Versailles en faveur de la transition écologique notamment en proposant chaque jour une offre végétarienne diversifiée, avec le compostage de 100% des déchets organiques et d'une démarche globale de réduction des déchets.

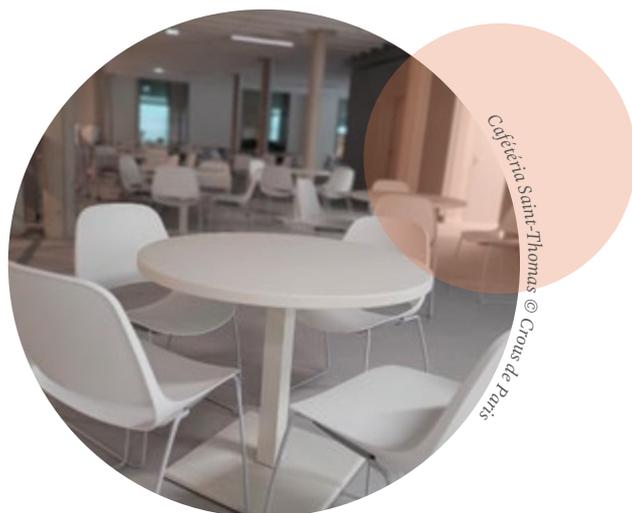
*Crous de Versailles © Takuji Shimmura*

## Crous de Paris

### • Cafétéria Saint-Thomas

L'année 2022 a également été celle de l'ouverture de la cafétéria Sciences-Po Saint-Thomas début février 2022. Le Crous de Paris était déjà présent sur le site historique de Sciences Po et fait partie intégrant de la vie de campus de cet établissement.

Au cœur du nouveau campus Saint-Thomas, cette cafétéria propose une offre équilibrée de salades et « poke bowl », ainsi qu'une offre plus classique de restauration sur le pouce sucrée et salée. Tout comme à Nation, le site ayant remportée un franc succès auprès des étudiants a été complété dans un second temps d'un distributeur automatique de plats et sandwichs ultrafrais japonais géré par le Crous.



## Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire

### • Cafet' Inspiration

La nouvelle Cafet' Inspirations accueille les étudiants du campus de la création à Nantes, dans un cadre convivial et chaleureux.

Malgré les contraintes architecturales, cette magnifique cafétéria dispose d'une surface de 209m<sup>2</sup> dédiée au public avec 120 places assises. Elle peut accueillir jusqu'à 750 passages quotidiens. Equipée en Wifi gratuit, les étudiants peuvent également profiter de ce nouveau lieu de vie étudiante pour travailler ou se dé-

tendre entre les cours. La cafétéria propose une offre complète et idéale pour un petit déjeuner plein d'énergie, une pause gourmande entre les cours ou un déjeuner complet et équilibré.

Ce nouveau lieu de restauration a été pensé pour répondre aux défis de la transition écologique dans lequel le réseau et le Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire sont engagés depuis plusieurs années.



© Crous Nantes - Pays-de-la-Loire

## Crous de Strasbourg

### • Le Patio

Le Crous de Strasbourg exploite la cafétéria du Patio située dans les locaux de l'Université de Strasbourg depuis 1996.

Fermée pour travaux en 2021 la toute nouvelle cafétéria entièrement rénovée à rouvert ses portes en septembre 2022. Elle propose à présent, 146 places assises contre 88 précédemment et devient ainsi la plus grande cafétéria du campus. La cafétéria dispose de trois zones avec une zone dédiée à la restauration, une autre dédiée à la détente et une troisième aménagée pour le travail.

Elle propose une offre de restauration très variée et sa terrasse sera aménagée à l'horizon 2023.



Restaurant universitaire Le Patio © Crous de Strasbourg

# Transition écologique



*Crous de Lyon © Thierry Perre*

Depuis plusieurs années, les Crous se sont engagés dans une démarche de transition écologique. L'année 2022 a permis d'initier un travail collectif d'élaboration de la stratégie de transition écologique qui devrait voir son aboutissement à l'été 2023.

En juin 2022, l'ensemble des cadres du réseau ont été sensibilisés à la question climatique en réalisant la fresque du climat lors du séminaire annuel.



Crous de Grenoble - Alpes © Christophe Levet

## Objets d'utilité et d'image

Un marché national a été réalisé pour le déploiement d'objets d'utilité et d'image dans les Crous à la rentrée 2022 avec pour objectif de proposer des alternatives aux contenants jetables et aux plastiques tout en veillant à une durabilité des produits proposés. L'objectif de cette démarche est de réduire considérablement les contenants jetables (au moins 30 millions d'unités en 2021).

Depuis la rentrée 2022, des mugs, des gourdes, des couverts et des sacs réutilisables sont ainsi proposés dans les Crous aux étudiants.

## L'approvisionnement en énergie

Les difficultés relatives à l'approvisionnement en énergie ont eu un impact significatif sur l'activité du Crous et du réseau des Crous et ce à plusieurs titres :

- Les mesures de sobriété énergétique demandées par le Gouvernement à chacun ont naturellement été relayées par les Crous aux étudiants. Elles ont d'ailleurs souvent été mises en œuvre avec conviction par les étudiants, en particulier logés, mais aussi par les agents (élaboration d'un guide de la sobriété énergétique en restauration) ;
- Les hausses de tarifs de l'électricité et du gaz ont également directement touché les Crous. Au global, les dépenses de fluides énergétiques des Crous ont augmenté de 20,4 M€ entre 2021 et 2022, soit une hausse de 30 % au total. L'Etat s'est assuré d'apporter un soutien particulier aux étudiants logés, à travers le bouclier tarifaire électricité, qui concernait les logements des Crous en 2022 et pu financer des actions à gains rapides pour le réseau des Crous à travers un premier appel à projets dit « résilience ».

## Partage d'initiatives à impact

Le Crous a mis en place tout au long de l'année 2022 un comité de pilotage dédié à la transition écologique. Plusieurs métiers des Crous y sont représentés et leurs travaux ont permis notamment d'élaborer et de diffuser au sein du réseau de nombreuses fiches actions spécifiques à la mise en œuvre de projets de transition écologique en matière de communication et de patrimoine.

À titre d'exemple, des fiches relatives au relamping ou à la mise en œuvre de la télérelève ont été produites dans le groupe de travail patrimoine et des fiches relatives aux labels et à la signalétique sur le sujet du gaspillage alimentaire ont été produites dans le groupe de travail communication. Ces fiches ainsi diffusées visent à assurer le meilleur partage des pratiques dans l'ensemble des Crous.

## Mise en place de la Mission d'appui à la Transition Écologique

À l'issue du séminaire des cadres de La Rochelle, le Cnous a lancé la Mission d'Appui à la Transition Écologique (MATE) en septembre 2022, dans l'objectif de mutualiser les compétences sur cette thématique pour proposer une offre de services aux Crous.

Dans un premier temps, la MATE a eu pour objectif d'accompagner tous les Crous à la réalisation de leurs bilans d'émission de gaz à effet de serre 2021, devenus obligatoires réglementairement.

Elle a également pour mission d'accompagner les Crous dans la sensibilisation de leurs agents aux enjeux climatiques et à la réalisation de leur stratégie de transition écologique.

## Partenariats

Le réseau a continué à œuvrer pour développer ses partenariats dans le domaine de la transition écologique afin de démultiplier l'impact des actions menées.

### Mon Restau responsable

Les Crous se sont particulièrement impliqués dans cette démarche proposée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et Restau'co, en particulier depuis la charte d'engagement signée avec le réseau des Crous en septembre 2021.

L'objectif fixé initialement par la charte était que chaque Crous dispose d'une structure engagée dans la démarche et que chaque année un Crous puisse y engager l'ensemble de ses structures.

Il s'agit de proposer aux structures une démarche de progression constante autour de 12 axes et de 4 grands thèmes : le bien-être, l'assiette responsable, les écogestes et l'engagement social et territorial. Chaque structure s'autoévalue et se fixe ses propres objectifs de progression.

Plus de 50 structures de restauration étaient labellisés Mon restau responsable en 2022 et 3 Crous ont fait le choix de labelliser l'ensemble de leurs structures cette même année.



### Bleu Blanc Cœur

Depuis plusieurs années, les Crous se sont engagés à proposer aux étudiants une cuisine élaborée à partir d'aliments de qualités produits dans le respect de la nature et de la terre en travaillant avec la filière Bleu Blanc Cœur. Ainsi grâce aux efforts collectifs des Crous, le réseau dans son ensemble est parvenu à améliorer de manière significative l'impact nutritionnel et environnemental de son activité de restauration.

### RESES

Le réseau des Crous poursuit son partenariat pour trois ans avec le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES) autour de trois axes : l'organisation de la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité et de la semaine étudiante de la réduction des déchets chaque année avec les Crous ainsi que la réalisation de la « consultation nationale étudiante » triennale pour mieux connaître les attentes des étudiants en matière de transition écologique.

### Agir Ensemble

Le Cnous participe avec l'AVUF, l'ADEME, France Universités, la Conférence des Grandes Ecoles, la MGEN, la CASDEN, le RESES, le CIRCES et la FNCAS à l'alliance « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables ». Cette alliance labellise chaque année des projets pour stimuler et accompagner des acteurs institutionnels locaux dans la mobilisation des usagers des campus pour amplifier l'impact des politiques de transition énergétique et de développement durable et susciter des alliances territoriales autour d'une collectivité locale, d'une université, de grandes écoles, du Crous, et si possible d'acteurs de la société civile, élaborant collégalement un plan d'action annuel de mobilisation de leurs ressortissants sur ces enjeux.

# Accueil des étudiants internationaux et coopération



## Accueil des étudiants internationaux

L'accueil des étudiants internationaux fait partie des missions sociales des Crous. Il consiste en un accueil personnalisé qui prend en compte les difficultés sociales, économiques et psychologiques de chaque étudiant. Les Crous assurent une présence au plus près des jeunes sur les lieux de vie étudiante grâce notamment aux étudiants référents qui les accueillent et les orientent.

Comme chaque année, le Crous s'est fortement mobilisé pour la poursuite des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale « Bienvenue en France » en participant activement aux différents comités de pilotage. Et les équipes du réseau des œuvres ont également pleinement joué leur rôle dans l'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine que ce soit pour l'accompagnement social, l'hébergement ou la restauration.

*Crous de Lyon © Lionel Rault*

## Le logement des étudiants internationaux

En 2022, comme en 2021, la convention d'hébergement des boursiers gérés par Campus France a été mise en œuvre avec souplesse afin de s'adapter aux incertitudes concernant les arrivées des étudiants. Les Crous apportent un soutien significatif à la politique internationale des établissements d'enseignement supérieurs. Ainsi, 30% en moyenne de leurs logements sont attribués aux étudiants internationaux (jusqu'à 45% pour certains Crous).

### Le module "conventions"

Expérimentée depuis 2021 au sein de la Centrale de réservation, le module « conventions » est progressivement déployé dans les relations entre les Crous et les établissements afin de fluidifier l'accueil des étudiants internationaux.

Cette application dédiée permet de gérer de manière fluide la mise en œuvre des conventions d'hébergement en dématérialisant les procédures entre les établissements et les Crous. Elle permet aux étudiants de réserver leur chambre depuis leur pays d'origine, de signer un bail électronique et de payer les loyers. Sa généralisation est prévue à moyen terme en lien avec les établissements et Crous porteurs.

## Les étudiants et chercheurs réfugiés

Les étudiants migrants ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire peuvent obtenir une bourse sur critères sociaux. Pour l'année universitaire 2022-2023, 1 291 étudiants sous statut de protection internationale bénéficient d'une bourse sur critères sociaux instruite par les Crous. Chaque Crous a désigné un référent pour l'accueil des étudiants réfugiés. La liste est publiée sur le site <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-des-referents-dans-les-crous-pour-les-etudiants-refugies-2189>

Au cours de l'année 2022, les services sociaux des Crous ont accordé 979 aides à 780 bénéficiaires réfugiés ou sous protection subsidiaire pour un montant total de 306 021€.

Le Crous est par ailleurs membre du programme PAUSE (Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil) et participe à ce titre à l'accueil et au logement de chercheurs réfugiés au sein des résidences internationales pour enseignants-chercheurs notamment.

Le Crous fait également partie du réseau MenS qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans l'accueil d'étudiants réfugiés et migrants en attente de statut.

### L'impact du conflit en Ukraine

Les Crous ont ainsi été largement mobilisés pour accueillir les étudiants en provenance d'Ukraine et ont été fortement sollicités dans ce cadre :

- jusqu'à 733 étudiants ukrainiens ont été directement hébergés en résidence Crous au cours de l'année 2022, contre 185 le 24 février 2022, jour du déclenchement de l'invasion russe ;
- les services sociaux des Crous se sont également fortement mobilisés : 542 étudiants ont ainsi été aidés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, pour un montant d'aide global attribué représentant environ 225 000 €, et de nombreuses actions d'accompagnement et d'accès aux droits ont pu être conduites pour ces étudiants ;
- dans le cadre des mesures générales d'accueil de ces étudiants, avec le bénéfice de la protection temporaire et leur accès aux bourses, le réseau



des Crous a mis en œuvre un système rapide dédié à l'instruction de ces dossiers, permettant à 147 d'entre eux de bénéficier d'une bourse pour l'année 2021-2022. Pour l'année universitaire 2022-2023, 1 097 dossiers de bourses avaient été instruits pour ces étudiants.



# La coopération

## La coopération franco-allemande

En 2022, les projets entre les Crous et les Studentenwerk (STW) ont repris après une période de pause liée à la pandémie. Cette année 2022 a permis de relancer les jumelages et partenariats existants afin de mettre en place des actions d'envergure en 2023, notamment à l'occasion des 60 ans du Traité de l'Elysée, symbole de l'amitié franco-allemande. Cinq projets ont ainsi vu le jour et ont bénéficié d'un financement de la part de l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ).

Le Crous est associé au pilotage du dispositif de volontariat franco-allemand, financé par les agences du service civique de France et d'Allemagne. Sur 20 structures d'enseignement supérieur sélectionnées, 5 Crous ont reçu un support pour recruter de jeunes volontaires allemands.

Le réseau des œuvres a participé comme tous les deux ans au séminaire Franco-Allemand sur le thème du campus du futur. Ce séminaire organisé en 2022 à Freiburg et soutenu financièrement par l'OFAJ et l'ECTSA a permis de renouer les liens avec les organismes européens de vie étudiante.

L'OFAJ dispose désormais de deux points d'entrée sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) pour informer sur deux dispositifs "AKI" pour la valorisation des compétences et pour les bourses de stages en l'Allemagne.

Lancé en 2015, le concours de photographie franco-allemand organisé avec l'appui de l'OFAJ et soutenu par le Crous et le Deutsches Studentenwerk a une nouvelle fois été un plein succès. Le concours 2021-2022, sur le thème « Solidarité », a donné lieu à une céré-

monie de remise des prix à Freiburg lors du séminaire Franco-Allemand. Près de 1 000 étudiants français y ont contribué. Les expositions des meilleures photos issues de ces concours sont disponibles sur le site : <https://www.concours-wettbewerb.eu/fr/>

## Mobilité internationale

### *Nouvelles briques d'informations sur MesServices.etudiant.gouv.fr*

Le Crous a mis en place sur son portail Mes Services Etudiant des nouvelles rubriques dédiées à la mobilité internationale.

Un partenariat a été noué avec l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse, et avec Erasmus+ pour que ces deux organismes puissent présenter leurs activités et pour faciliter les projets de mobilité à l'étranger.

Le partenariat avec la l'Assurance Maladie a également permis de déployer une brique à destination des étudiants internationaux destiné à faciliter leurs démarches d'affiliation à la sécurité sociale durant leur séjour en France.

### *Participation aux salons AEFÉ - Campus France*

Le Crous participe à différents salons organisés par le réseau AEFÉ et/ou Campus France afin de présenter ses actions et services aux familles et lycéens du réseau AEFÉ.

### **AOUF**

Afin de faire face à la multiplication des demandes d'intervention, de transfert d'ingénierie, de formation, d'outils métiers de la part de réseaux des œuvres en Afrique, le Crous a favorisé la création de l'Association des œuvres universitaires de la francophonie, AOUF. L'association a eu une période de pause liée à la COVID mais en 2022 les projets de coopération ont repris et devraient aboutir en 2023.

### **L'ECStA**

Le Crous est cofondateur de l'ECStA, conseil européen de la Vie étudiante, créé en 1999, et qui a célébré en 2019 ses 20 ans. Les axes prioritaires concernent la contribution des services de la vie étudiante à la mobilité étudiante, le développement des services numériques et la portabilité des données. En 2022, les rencontres entre partenaires européens ont repris et le réseau des œuvres participe aux différentes conférences.

# Les ressources humaines



*Crous Montpellier-Occitanie © Aurélien Avril*

C'est grâce à ses personnels motivés, portés par le sens de leur mission dont ils connaissent l'importance, que le réseau des Crous parvient à toujours mieux répondre aux attentes des étudiants et à leur proposer des services de qualité.

Pour l'année 2022, ce sont au total 12 506 ETPT sous plafond, toute catégorie d'emplois confon-

du (titulaires et contractuels) et 115 ETPT hors plafond qui ont accompagné chaque jour les étudiants sur l'ensemble du territoire.

En correspondance avec une activité soutenue, l'année 2022 a été marquée par de nombreux temps forts en matière de ressources humaines.



## Un dialogue social toujours intense

L'année fut marquée par un dialogue social très riche et très nourri, au sein des nombreuses instances du réseau (instances communes au réseau, propres au Cnous ou aux Crous, groupes de travail et pré-instances) qui se sont réunies de manière très soutenue, et qui ont permis au réseau de faire face à une montée en charge significative de l'activité induite par l'augmentation du nombre d'étudiants pris en charge. Les instances ont pu se réunir de manière régulière en présentiel mais aussi en distanciel grâce aux outils de visioconférence désormais bien intégrés. Au niveau national, conseils d'administration du Cnous, comités techniques communs et comités hygiène, sécurité et conditions de travail se sont alternés pour échanger à chaque grand moment de l'année sur les points importants.

### Élections professionnelles

L'année 2022 a également été marquée par l'organisation et la tenue des élections professionnelles, dont les modalités de vote ont été maintenues sous forme de vote à l'urne pour le réseau des Crous, tant pour les instances nationales du réseau que pour les instances locales de chaque Crous et du Cnous.

Des groupes de travail et des formations ont été organisés avec les représentants des personnels pour préparer les personnels aux élections du ministère de l'Enseignement supérieur, qui se sont déroulées sous forme de vote électronique.

Un accompagnement spécifique a également été mis en place pour l'ensemble du réseau au moment de l'installation des nouvelles instances que sont le comité social d'administration et la formation spécialisée en matière de santé sécurité au travail.

## Des revalorisations salariales catégorielles

Pour l'année 2022, le Cnous a consacré 16,5 M d'euros (hors CAS et pensions) pour soutenir le pouvoir d'achat des personnels des Crous. Près d'une dizaine de nouvelles mesures ont été mises en application en 2022 :

### Mesures générales :

- Hausse de la valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Indemnité inflation de 100€ versée en début d'année
- Hausse de l'indice minimum de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> mai 2022

### Mesures catégorielles :

- Revalorisation de la grille des personnels des agents de catégorie C
- Revalorisation indemnitaire des assistantes de services sociaux et des conseillers techniques
- Revalorisation des médecins de prévention
- Revalorisation indemnitaire des agents de la filière administrative en Ile-de-France
- Revalorisation indemnitaire des agents de catégorie A et B de la filière administrative du réseau

## Un nouveau cadre de gestion des contractuels au service du réseau

Présenté au comité technique commun de mars 2022, le cadre de gestion adopté au niveau du réseau, s'inscrit dans la réponse apportée aux contractuels de droit public sur les obligations législatives et réglementaires, notamment avec l'application de la loi de la transformation de la fonction publique et l'application du décret de 2019 sur le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique.

Le cadre de gestion du réseau se fixe pour objectifs d'ouvrir plus largement le vivier de candidatures, d'appliquer une politique salariale cohérente avec les emplois offerts et assurer une équité en matière de rémunération entre titulaires, personnels relevant des Dapouos et agents contractuels.

Le cadre de gestion vise aussi à renforcer l'attractivité en termes de recrutement grâce aux évolutions de carrière, à l'accès au CDI, à une majoration salariale possible sur les emplois rares et en tension.

## Une remise en vigueur du quasi-statut des personnels ouvriers des Crous

La parution du décret 2017-41 du 17 janvier 2017 relatif aux emplois et types d'emplois des établissements publics administratifs de l'Etat figurant sur la liste prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, abroge l'annexe du décret 84-38 et a, de fait, gelé les dispositions applicables aux personnels ouvriers des Crous (DAPOOUS).

Après cinq ans de travail, le nouveau texte des Dapoous a été signé le 2 juin 2022 par le MESR, le ministère chargé des Comptes publics et le ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

Il permet aux personnels ouvriers du réseau des œuvres de retrouver une évolution de carrière et des possibilités d'avancement, par voie d'examen professionnel ou de liste d'aptitude, tout en conservant leur quasi-statut. Il permet également que les personnels ouvriers qui souhaitent obtenir une mobilité dans un autre Crous puissent y prétendre.

Il ouvre la possibilité d'accéder à l'échelle fonctionnelle terminale 8 aux responsables des services techniques, alors qu'elle était réservée aux cadres de la restauration et supprime le contingent qui avait suscité des difficultés pour prévoir que ce soit la présidence du Crous qui arrête le taux de promotion applicable.

Enfin, le régime indemnitaire des personnels ouvriers a pu être augmenté pour ceux qui atteignent

le plafond, jusque-là fixé à un facteur 8 du taux de base. Le facteur 12 prévu par le nouveau texte permet ainsi de prendre en compte des surcharges de travail exceptionnelles.

Ces dispositions favorables en constituent une reconnaissance tangible, d'autant qu'elles ont aussi pour avantage de soutenir le processus d'harmonisation entre personnels ouvriers et fonctionnaires.

S'en est suivi un travail de concertation avec les organisations syndicales représentatives et les Crous pour mettre en place une circulaire d'application du nouveau texte et des lignes directrices de gestion pour ce qui concerne la mobilité interne.

## Des lignes directrices de gestion au service d'une stratégie des ressources humaines

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, le réseau des œuvres a déterminé des lignes directrices de gestion en concertation avec les organisations syndicales représentatives en CT Commun pour déterminer la stratégie des ressources humaines pour les années 2023 à 2025, en matière de :

- Gestion harmonisée des mobilités des personnels du réseau des œuvres, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels (CDD ou CDI) ou personnels ouvriers,
- Gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des personnels ouvriers.



Les Crous © Sophie Raynal



## La prévention des risques professionnels et des risques psycho-sociaux (RPS)

La démarche lancée en 2021 avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a été finalisée en 2022.

Elle a impliqué trois établissements du réseau : les Crous de Nantes, de Lorraine et le Cnous qui ont analysé l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de travail des personnels dans les activités liées au service social aux étudiants, à la restauration et à l'hébergement, et sur les modalités du télétravail et de son impact sur l'organisation du travail. Les préconisations ont été présentées en CHSCT locaux par le chargé de mission de l'Anact en charge du suivi du programme.

Le Centre national de formation a lancé un marché pour former les encadrants, à l'importance du management bienveillant et à la prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux.

Le Cnous a également mis en place un groupe de travail sur l'accidentologie qui a pour objectifs d'analyser les risques professionnels, comprendre les causes des accidents par métier/secteurs, identifier les indicateurs et créer un suivi pour éviter les accidents, créer des livrables sur le suivi et la prévention des accidents et enfin partager les solutions et bonnes pratiques du réseau. Ce groupe doit poursuivre ses travaux en 2023.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, la présidente du Cnous a nommé pour une mission nationale, le médecin de prévention qui intervient sur les Crous d'Ile de France. Cette mission vise notamment à conseiller et à accompagner la gouvernance du Cnous et des Crous sur des thématiques transversales relatives à la santé et à la prévention des risques professionnels.

## La qualité de vie et conditions de travail (QVCT) renforcée

Le Cnous a promu et généralisé le dispositif de tutorat pour de nouveaux cadres entrants dans les Crous. Afin d'accompagner ces agents dans leur prise de fonctions, le tutorat permet, sur une période de 3 à 6 mois, de contribuer à leur bonne intégration avec l'aide d'un pair chevronné. Au cours de l'année 2022, une vingtaine de conventions entre un tuteur et un bénéficiaire de tutorat ont été signées.

À la suite de la circulaire nationale relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau, signée en décembre 2021, chaque Crous a pu décliner en 2022 ses grandes priorités en matière d'accompagnement social des agents, tout en respectant un cadrage national et aussi s'inscrire dans le respect de la réglementation, tel que le prévoit le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié en 2012, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat. Grâce à cette circulaire nationale, les prestations d'action sociale d'initiative locale des Crous ont pu être, dans bon nombre d'établissements diversifiées et ajustées selon les besoins des personnels.

Ces prestations sont classées en quatre catégories : prévention en faveur de la santé et du bien-être des agents, soutien à l'éducation des enfants, promotion de la culture, des loisirs et du sport, accompagnement des agents en fin de carrière, prestations pour événements familiaux. Après deux années de suspension, 2022 marque enfin la reprise des événements conviviaux. La rentrée universitaire, la période de Noël, mais aussi les départs en retraite ou d'autres événements liés à la vie des agents sont autant de moments de partage à nouveau possibles.

## L'activité du centre national de formation

L'activité de formation du Centre National de Formation s'établit désormais autour de deux pôles :

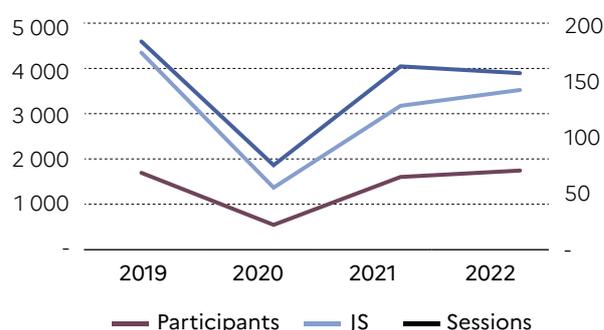
- Formation en présentiel au CNF ou dans des lieux déportés : Vanves ou Paris, mais également Toulouse ou Nancy pour certaines formations hébergement ou restauration ;
- Formation en ligne grâce aux ressources hébergées sur la plateforme Moodle lesCrous, qui s'intègre progressivement dans le paysage de la formation pour les cadres et les agents des fonctions support.

En complément, le CNF organise également chaque année 20 séminaires métiers, dont la majorité sont accueillis à Tours, qui constituent un volet important de l'activité dans le calendrier annuel.

## Evolution du présentiel

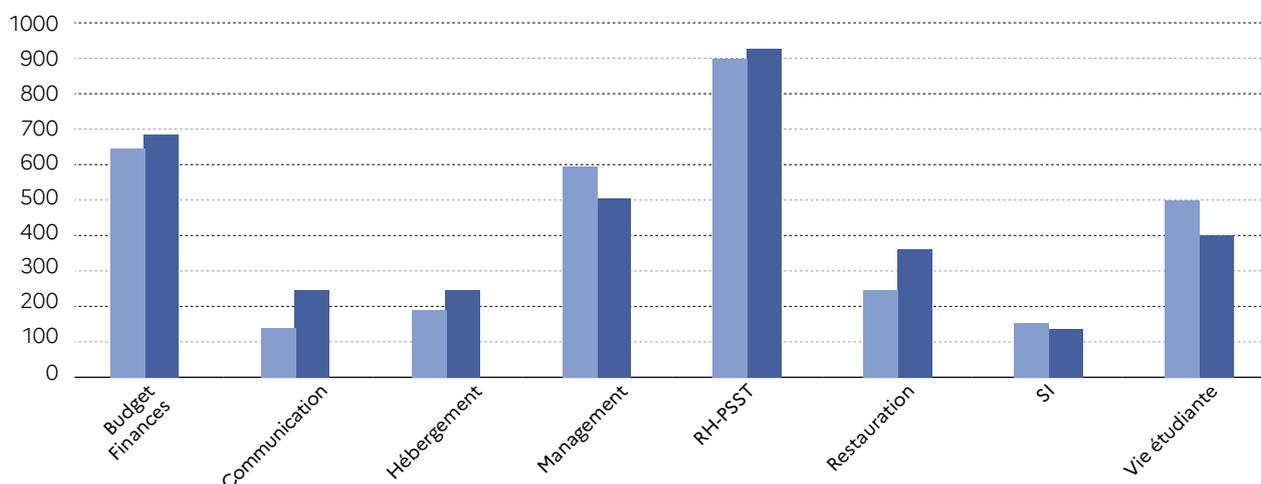
Si le nombre de sessions réalisées sur la période 2021-2022 a légèrement baissé du fait de l'annulation de certaines actions, on note une nette progression du nombre de journées de formations et du nombre des participants qui retrouve son niveau de 2019. La mise à disposition de ressources en ligne est désormais inscrite dans les pratiques. Cette activité de formation se positionne en progression nette par rapport à 2020, grâce à une offre renforcée et des parcours diversifiés destinés aux filières métiers et aux fonctions support.

### Évolution du présentiel 2019-2022



## Formation en présentiel, une reprise à confirmer

### Évolution des formations par domaines (Journées)



## Une offre de formation élargie

Afin de garantir un haut niveau de formations, le CNF a lancé une série d'appels d'offre de formation correspondant à 8 grandes thématiques qui couvrent la formation au management et aux techniques RH, la prévention aux risques professionnels, les outils de pilotage pour le budget et les finances, les systèmes d'information et le développement numérique, la communication et le marketing, la gestion de crise.

Par ailleurs, des organismes de formation ont été sollicités pour intervenir spécifiquement sur l'accompagnement social étudiant et sur l'évolution des métiers de la restauration collective. L'accord cadre de formation prévoit sur deux ans un budget dédié de 380 K€.

# Finances



Crous de Bordeaux-Aquitaine © Philippe Caumes

Le Crous ayant pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous. Ses comptes retracent :

- pour une part minoritaire, des opérations liées à sa gestion en propre (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Crous),
- des dépenses et recettes exécutées par le Crous pour le compte du réseau,
  - dépenses de rémunération des directeurs généraux de Crous, contribution au compte d'affectation spéciale Pensions (CAS) pour l'ensemble du réseau (pour la dernière année, car cette gestion est assurée par chaque établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022), dépenses d'investissement informatique mutualisées...,
  - recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, remises de fin d'année consenties à la centrale d'achat...
- des opérations d'allocation :
  - de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous (qui fait l'objet d'un traitement budgétaire) et dotations en fonds propres des Crous, suivies en compte de tiers (non budgétaires) ;
  - de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires (suivies en comptes de tiers).

En 2022, les recettes budgétaires du Cnous se sont élevées à 438,7 M€, dont 431,3 M€ (98,3 %) de SCSP finançant la masse salariale et le fonctionnement du Cnous et du réseau. Les dépenses budgétaires se sont établies à 430,6 M€.

Au-delà de la poursuite du dispositif du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et non boursiers précaires, la crise internationale et ses effets sur la hausse des prix des denrées alimentaires et des fluides mais aussi les nombreuses mesures ministérielles et interministérielles en faveur des personnels du réseau ont modifié les équilibres financiers du réseau des Crous, qui se sont traduits par l'adoption successive de quatre budgets rectificatifs supplémentaires, respectivement les 8 mars, 12 juillet, 4 octobre et 30 novembre 2022.

Ainsi, les mesures en faveur des personnels (dont la hausse de la valeur du point fonction publique) ont conduit à un abondement de près de 16 M€ de la SCSP.

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2022, les charges du réseau représentent plus d'1,331 Md€ et ses produits 1,347 Md€, dont 873,6 M€ de ressources propres ce qui permet de dégager un résultat positif de +15,8 M€.



Crous de Bordeaux-Aquitaine © Philippe Caumes

Directrice de la publication :  
Dominique Marchand

Rédaction :  
Sous-directions du Crous  
Mission de la communication

Conception graphique :  
Mission de la communication

Juillet 2023





**Centre national  
des œuvres  
universitaires et scolaires**

60 boulevard du Lycée  
CS30010 - 92171 Vanves Cedex  
Tél. 01 71 22 97 20  
communication@cnous.fr  
[www.lescrous.fr](http://www.lescrous.fr)